Quatre-vingt-dixième année. — N° 122. Le Numéro : 20 francs. Lundi 26 et Mardi 27 Mai 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports : Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 19 mai 1958 portant changements de noms (p. 5006).

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 5006).

Arrêté agréant l'emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes (rectificatif) (p. 5006).

Arrêté portant nominations (administration pénitentiaire) (p. 5006).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 58-498 du 24 mai 1958 portant ouverture du droit de réquisition (p. 5006).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Arrêté du 3 mai 1958 portant ouverture, en 1958, de concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs de 3e classe de travaux des télécommunications (personnels militaires placés sous le statut des officiers) (p. 5007).

Arrêté du 7 mai 1958 relatif à la commission consultative des sous-officiers de réserve de l'armée de terre (p. 5007).

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 mai 1958 (p. 5007).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés portant nomination, titularisation, réintégration, détachement, admission à la retraite et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et services extérieurs) (p. 5019).

(1 f.)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 12 mai 1958 portant affectation au centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole d'un ensemble immobilier sis à Antony (Seine) (p. 5020).

Arrêtés portant nominations, affectation, radiation, révocation et acceptation de démissions (eaux et forêts) (p. 5020).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 12 mai 1958 portant inscription aux tableaux des substances vénéneuses (p. 5020).

Arrêté du 12 mai 1958 portant enregistrement de laboratoires d'analyses médicales (p. 5021).

Arrêté portant nomination de membres du conseil supérieur d'hygiène publique de France (p. 5021).

Arrêté portant délégations de signature (rectificatif) (p. 5021).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Arrêtés des 14 et 21 avril 1958 portant prise en considération de projets d'aménagement (p. 5022).

Arrêté du 12 mai 1958 portant homologation d'indices de majoration applicables aux prix du barème Cabinets des médecins, chirurgiens, sages-femmes et vétérinaires (p. 5022).

MINISTERE DE L'INFORMATION

Arrêté du 13 mai 1958 modifiant l'arrêté du 3 mai 1955 relatif à une régie d'avances (p. 5023).

Arrêtés du 25 mai 1958 portant institution de contrôles préventifs de la presse et des publications, des émissions de radio-télévision et des films d'actualité cinématographique (p. 5022).

Emplois réservés: Nominations (p. 5023).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Listes des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Validation de pouvoirs. — Démission et nominations de membres de commissions. — Convocations de commission et de la conférence des présidents. — Réunions de commissions (p. 5023).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Nomination de membres de commission générale et d'un organisme extraparlementaire. — Convocation de commission. — Réunion de commission (p. 5025).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée de l'Union française. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la documentation étrangère des services de l'Assemblée de l'Union française. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée de l'Union française (p. 5025).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis relatif au tirage de la dix-neuvième tranche de la loterie nationale 1958 (p. 5027).

Statistique mensuelle du commerce extérieur de la France (avril 1958) (p. 5028).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance de postes de directeur économe des hôpitaux-hospices de Meximieux (Ain) et de Baugé (Maine-et-Loire) (p. 5027).

Annonces (p. 5033).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 52 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 26 mai 1958. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 2475).

N° 34 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du lundi 26 mai 1958. — Question orale. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 919).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 19 mai 1958 portant changements de noms.

Le président du conseil des ministres, sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont autorisés à substituer:

Au nom de BOUDOUAOUI celui de BOUDUIT:

1° BOUDOUAOUI (Eugène-René), né le 30 juin 1908 à Alger (Algérie), demeurant à Marseille (Bouches-du-Rhône), 84, boulevard National, agissant également au nom de son enfant mineure, Jacqueline-Antoinette, née le 7 mai 1943 à Alger (Algérie);

2° BOUDOUAOUI (Renée-Marie), épouse CHEMIN, née le 25 avril 1932 à Alger (Algérie), demeurant à la Garenne-Colombes (Seine), 31, rue Plaisance;

3° BOUDOUAOUI (Eugène-Jean), né le 15 novembre 1933 à Alger (Algérie), demeurant à Alger (Algérie), 145, rue Sadi-Carnot.

Au nom de JONATHAN celui de JONATHAN-DETABET:

JONATHAN (Jacob-Henri), né le 23 avril 1895 à Alger (Algérie), demeurant à Paris (16e), 28, rue des Marronniers.

Au nom de KRIVOSROUTCHKO-RADTCHENKO celui de RIVAUX:

KRIVOSROUTCHKO-RADTCHENKO (Serge-Jean), né le 22 avril 1952 à Paris (14e), demeurant à Paris (4e), 3, avenue Victoria, mineur représenté par le sieur Xavier LECLAINCHE.

Au nom de MOELLINGER celui de WAGEMANN:

MOELLINGER (Raymond-Alphonse), né le 30 mars 1927 à Strasbourg (Bas-Rhin), demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire).

Au nom de SABAOUI celui de SOUBAY:

SABAOUI (Fatma), née le 25 février 1927 à Monzaïaville (Algérie), demeurant à Bezons (Seine-et-Oise), 31, rue du Berceau.

Art. 2. — Les tribunaux ne pourront être saisis en vue de faire opérer sur les registres de l'état civil le changement résultant du présent décret qu'après l'expiration du délai fixé par la loi du 11 germinal an XI et sur justification qu'aucune opposition n'a été formée devant le conseil d'Etat.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 1958.

PIERRE PFLIMLIN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ROBERT LECOURT.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mai 1958: page 4592, 2e colonne, 13e ligne, au lieu de: « Curot-Souvannavong », lire: « Ourot-Souvannavong ».

Emploi par les officiers publics et ministériels d'appareils ou procédés de reproduction des actes.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mai 1958: page 4434, 1re colonne, 9e ligne, au lieu de: « Société Cattex », lire: « Société Castex »; 45e ligne, au lieu de: « P (négatif); N (positif) », lire: « P (positif); N (négatif) »; 49e ligne, au lieu de: « papiers produits en poudre », lire: « papiers, produits en poudre ».

Administration pénitentiaire.

Par arrêté en date du 16 mai 1958, sont nommés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale d'Ensisheim:

M. Maurizi (Jean), greffier comptable économe de 2e classe (7e échelon) au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

Mme Maurizi (Colette), surveillante dactylographe (échelle 1 C, 8e échelon) au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 58-498 du 24 mai 1958 portant ouverture du droit de réquisition.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre de la défense nationale et des forces armées, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre du travail et de la sécurité sociale, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre;

Vu le décret du 28 novembre 1938 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 11 juillet 1938, et notamment son article 2;

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 instituant un état d'urgence, modifiée par la loi n° 55-1080 du 7 août 1955, et notamment son article 10;

Vu la loi n° 58-487 du 17 mai 1958 déclarant l'état d'urgence sur le territoire métropolitain;

Vu le décret n° 58-489 du 17 mai 1958 relatif à l'application de l'état d'urgence;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Le droit de réquisition est ouvert sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur, le ministre de la défense nationale et des forces armées, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 mai 1958.

PIERRE PFLIMLIN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées,
PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
ÉDOUARD BONNEFOUS.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
PAUL RIBEYRE.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Ouverture en 1958 de concours sur titres et sur épreuves pour le recrutement d'ingénieurs de 3e classe de travaux des télécommunications (personnels militaires placés sous le statut des officiers).

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

Vu la loi du 3 juillet 1935 modifiée portant création au ministère de la guerre d'un service des fabrications d'armement;

Vu l'article 16 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 créant le corps des ingénieurs de travaux des télécommunications;

Vu le décret n° 52-1124 du 6 octobre 1952 fixant les conditions de recrutement des ingénieurs de travaux d'armement, applicables aux ingénieurs de travaux des télécommunications en vertu de l'article 16 de la loi n° 50-857 du 24 juillet 1950 susvisée;

Vu l'arrêté du 20 mai 1953 relatif au recrutement d'ingénieurs de 3e classe de travaux d'armement et d'ingénieurs de 3e classe de travaux des télécommunications parmi les titulaires du diplôme d'ingénieur délivré par certaines écoles;

Vu l'arrêté du 25 août 1954 relatif au recrutement d'ingénieurs de 3e classe de travaux d'armement et d'ingénieurs de 3e classe de travaux des télécommunications parmi les sous-officiers de l'armée de terre titulaires d'un brevet de spécialité du deuxième degré,

Arrête :

Art. 1er. — Sont ouverts en 1958 :

Un concours sur titres pour le recrutement de trois ingénieurs de 3e classe de travaux des télécommunications parmi les titulaires du diplôme d'ingénieur délivré par les écoles dont la liste est donnée par l'arrêté du 20 mai 1953.

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un ingénieur de 3e classe de travaux des télécommunications parmi les sous-officiers de l'armée de terre titulaires d'un brevet de spécialité du second degré dont la liste est donnée par l'arrêté du 25 août 1954.

Art. 2. — Le directeur des études et fabrications d'armement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1958.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le directeur de cabinet,
PIERRE CHAMBON.

Commission consultative des sous-officiers de réserve de l'armée de terre.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre)

Arrête :

Art. 1er. — Une commission consultative des sous-officiers de réserve de l'armée de terre est instituée au secrétariat d'Etat aux forces armées (terre). Cette commission a pour objet de fournir au secrétaire d'Etat des avis motivés sur les différentes questions intéressant la condition militaire des sous-officiers de réserve de l'armée de terre.

Art. 2. — Cette commission comprend :

Le général inspecteur général des réserves de l'armée de terre (président).
Le chef du 3e bureau de l'état-major de l'armée ou son représentant.
Un officier de chacun des 1er, 4e et 5e bureaux de l'état-major de l'armée.
Un officier de l'état-major particulier du secrétaire d'Etat.
Deux officiers ou fonctionnaires de la D. P. M. A. T.
Un officier de la direction des troupes d'outre-mer.
Un officier de la direction centrale du génie.
Un officier de la direction des transmissions.
Un officier ou fonctionnaire de la direction centrale de l'intendance.
Un officier ou fonctionnaire de la direction centrale du matériel.
Un officier ou fonctionnaire de la direction des services de santé des armées (section Terre).
Un officier de la direction de la gendarmerie et de la justice militaire.
Quinze sous-officiers de réserve représentant les différentes armes, services, régions et territoires. Ceux-ci sont désignés parmi les candidats figurant sur les listes de présentation établies à cet effet par les généraux commandant les régions ou territoires.
Le secrétariat de la commission est assuré par l'état-major de l'armée.

Art. 3. — La commission se réunit au moins une fois par an, sur convocation de son président, pour examiner les questions qui lui sont soumises par le secrétaire d'Etat.

Art. 4. — Les délibérations de la commission donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal mentionnant les différents avis motivés émis sur les questions à l'ordre du jour. Ce procès-verbal est transmis au secrétaire d'Etat aux forces armées (terre) sous le timbre de son état-major particulier.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mai 1958.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :
Le chef de l'état-major particulier,
Gl GINESTET.

Tableau des désignations pour servir outre-mer en date du 25 mai 1958.

Les personnels ci-dessous désignés pour continuer leurs services outre-mer devront recevoir les vaccinations réglementaires et bénéficier de leur permission de départ avant la date fixée pour leur embarquement.

I. — A l'issue de cette permission, ils rejoindront leur corps et continueront à assurer leur service jusqu'à leur convocation par le commandant du D. I. T. O. M.

Toutefois, ceux d'entre eux qui font partie d'un détachement constitué rejoindront le lieu de rassemblement fixé à la date indiquée par le département.

D'autre part, les militaires en provenance des corps d'Afrique du Nord ou des F. F. A. qui bénéficient de leur permission en France rejoindront directement à l'issue de leur permission :

Le G. I. T. T. O. M. pour les officiers et les sous-officiers désignés nominativement par le département pour encadrer des détachements de relève ou de maintenance;

Le D. I. T. O. M. dans tous les autres cas.

Les militaires de la métropole et des F. F. A. autorisés à passer en Afrique du Nord leur permission de départ outre-mer rejoindront à l'issue de cette permission :

La base de transit interarmées du Maroc à Casablanca ou l'antenne du D. I. T. O. M. d'Alger pour ceux désignés pour continuer leurs services en Afrique occidentale française ou en Afrique équatoriale française et ayant bénéficié de leur permission de départ outre-mer soit au Maroc, soit en 10e région militaire;

Le D. I. T. O. M. dans tous les autres cas.

Le commandant du D. I. T. O. M. doit, en tout état de cause, être informé de tout incident de nature à retarder l'embarquement du personnel précité.

Les états modèles 1 E et E *bis*, destinés aux commandants supérieurs outre-mer, doivent être établis sans délai et envoyés immédiatement par « voie aérienne ».

II. — Leur embarquement sera assuré par les soins:

Du dépôt des isolés des troupes d'outre-mer à Marseille pour les militaires devant servir dans les cadres;

De la base militaire de Marseille (ou de l'annexe du D. I. T. O. M. de Paris) pour les militaires désignés pour l'Extrême-Orient à titre « hors cadres, mission »;

Du service administratif central de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris, pour les militaires devant servir « hors cadres », à l'exception de ceux désignés à titre « hors cadres pour l'Extrême-Orient ».

Les départs pouvant avoir lieu par voie aérienne aussi bien que par voie maritime, il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

III. — Concessions de passage pour les familles:

A. — En ce qui concerne les personnels désignés pour les territoires d'outre-mer (Extrême-Orient excepté), les demandes de concessions de passage gratuit, formulées par les militaires qui désirent se faire accompagner de leur famille, sont à transmettre directement par les chefs de corps, dès parution de la désignation:

1° Pour les militaires dans les cadres: au ministère de la France d'outre-mer (D. A. M.), section « Transports », 27, rue Oudinot, Paris (7e);

2° Pour les militaires « hors cadres »: au service administratif central de la France d'outre-mer (bureau des mouvements), 27, rue Oudinot, Paris (7e).

B. — 1° En ce qui concerne les personnels désignés pour l'Extrême-Orient, les demandes de concession de passage gratuit ne peuvent être formulées qu'après l'arrivée en Indochine du chef de famille désireux de se faire rejoindre par celle-ci. Aucune demande ne doit être adressée à ce sujet directement à l'administration centrale;

2° Pour les militaires dans les cadres (base militaire de Seno au Laos et bureau de transit français au Viet-Nam), les autorisations sont accordées par le secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), état-major, 4e bureau, en fonction des avis formulés par les autorités hiérarchiques;

3° Pour les militaires désignés à titre « hors cadres », les autorisations sont accordées par le ministre des affaires étrangères, direction des affaires militaires, 27, rue Oudinot, Paris (7e), en fonction également des avis formulés par les autorités hiérarchiques.

IV. — L'acheminement des familles de militaires dans les cadres sur l'Afrique occidentale française, l'Afrique équatoriale française, Madagascar, la Côte française des Somalis, les Antilles, le Pacifique, est subordonné à l'avis des commandants supérieurs des territoires intéressés.

Cet avis, demandé par le ministre de la France d'outre-mer, est favorable dans la mesure des logements disponibles.

Aucune demande à ce sujet ne doit être adressée directement aux commandants supérieurs des territoires précités.

V. — Au cas où des militaires auraient été mutés, il y aura lieu d'en aviser le dépôt des isolés des troupes d'outre-mer à Marseille.

OFFICIERS

I. — POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 10 mai 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant-colonel.

M. du Boucher (Jean), 9e R. M. (spécialiste saharien).

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Morelet (Jean), 9e R. M. (pour servir en Haute-Volta).

Embarquement à partir du 25 mai 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Forces (Emile), 9e R. M.

Embarquement à partir du 1er juin 1958.

Pour servir « hors cadres ».

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Duval (André), 3e R. M.

Embarquement à partir du 10 juin 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaines.

MM. Bonneau (Bernard), 1re R. M.
Arrighi (Pierre), 1re R. M. (spécialiste affaires africaines).

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

MM. Boulau (Noël), 9e R. M.
Bourges (Michel), 9e R. M.
Bouyer (Claude), 9e R. M.
Guilter (François), 9e R. M.
Padovani (Pierre), 9e R. M.
Picca (Mathieu), 9e R. M.
Pin (Michel), 9e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Hodoyer (Georges), 5e R. M. (pour servir en Guinée).

Médecin capitaine.

M. Valentin (Lucien), 9e R. M. (pour servir au Soudan).

Médecins lieutenants.

MM. Clapier (Victor), 9e R. M. (pour servir en Mauritanie).
Grange (Georges), 9e R. M. (pour servir en Mauritanie).
Peyron (Jean), 9e R. M. (pour servir au Niger).
Lefevre (Michel), 9e R. M. (pour servir au Niger).

Embarquement à partir du 25 juin 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Pfister (Robert), 9e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Berthele (Jacques), 9e R. M. (pour servir en Haute-Volta).

Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Colonel.

M. Pate (Edouard), 4e R. M. (spécialiste transmissions).

Lieutenant-colonel.

M. Dupin (Marcel), 6e R. M.

Chef de bataillon.

M. Maury (Léon), 9e R. M. (spécialiste affaires africaines) (capitaine au tableau).

Capitaines.

MM. Auffret (Henri), 1re R. M.
Boutnière (Yves), F. F. A.
Courdesses (Maurice), 10e R. M.
Moulin-Krumb (Jean), 4e R. M.
Ferret (René), 9e R. M. (spécialiste affaires africaines).
Tenaillon (Robert), 1re R. M. (spécialiste transmissions).

Lieutenants.

MM. Roux (Pierre), 9e R. M. (spécialiste affaires africaines).
Broussot (Marcel), 9e R. M.
Arrighi (Charles), 9e R. M.
Malaganne (André), F. F. A.
Delgrange (Gustave), 9e R. M.
Bouesnard (Louis), 3e R. M.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Herbin (Paul), 5e R. M.

Capitaines.

MM. Santini (Joseph), 1re R. M. (titre S. M. B. autos-chars).
Croissant (Henri), 3e R. M. (titre S. M. B. autos-chars).

Lieutenant.

M. Mootz (Henri), F. F. A. (spécialiste blindés motorisés).

Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

a) AUTOS-CHARS

Commandant.

M. Polian (Maurice), 9e R. M.

Capitaine.

M. Char (Jean), 9e R. M.

b) ADMINISTRATIFS

Capitaine.

M. Athiel (Julien), 9e R. M.

Lieutenant.

M. Nuty (André), 9e R. M.

c) TRANSMISSIONS

Capitaine.

M. Mobre (Henri), 1re R. M. (lieutenant au tableau).

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Senechal (Raoul), 5e R. M.

Sous-lieutenant.

M. Lecourieux (Lucien), 2e R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

MM. Deriennic (Louis), 10e R. M.
Molins (Gérard), 9e R. M.
Rostren (Gaston), 10e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

MM. Aris-Brosou (Pierre), 10e R. M. (pour servir au Sénégal).
Bonnet (Emile), 10e R. M. (pour servir en Mauritanie).
Boissan (René), 10e R. M. (pour servir au Soudan).
Castanet (Paul), 10e R. M.
Degabriel (Jacques), 10e R. M.
Chevalier-Drevon (Roger), 10e R. M. (pour servir en Mauritanie).
Farrero (Georges), 10e R. M. (pour servir au Soudan).
Faye (Georges), 10 R. M. (pour servir en Guinée).
Fernand (Jacques), 10e R. M.
Foret (Roland), 10e R. M.
Forget (Bernard), 10e R. M. (pour servir au Niger).
MM. Giudicelli (Gustave), 10e R. M. (pour servir en Haute-Volta).
Mathieu (Jean-Marie), 10e R.M. (pour servir en Haute-Volta).
Versini (Jacques), 10e R. M. (pour servir en Haute-Volta).
Warion (Bernard), 10e R. M. (pour servir au Soudan).
Rouzaud (Louis), 10e R. M.
Gayraud (Jean), 10e R. M.
Jarrion (Paul), 10e R. M.

Embarquement à partir du 25 juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Raux (Charles), 1re R. M. (titre S. M. B. conducteur de travaux).

Embarquement à partir du 10 août 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chefs de bataillon.

MM. Naudinat (Henri), 10e R. M.
Raffi (Nicolas), 10e R. M.
Saoli (Roch), 10e R. M.

Capitaines.

MM. Bouillard (Henri), 10e R. M.
Clavier (Guy), 4e R. M.
Giraud-Charreyron (Jean), 10e R. M. (spécialiste blindés motorisés).
Chaon (Edmond), 9e R. M. (spécialiste affaires africaines).

Lieutenants.

MM. Rienboire (Yves), 10e R. M. (spécialiste blindés-motorisés).
Walter (Etienne), 10e R. M. (spécialiste transmissions).
Laporte (Marcel), 10e R. M.
Aubin (André), 10e R. M.
Laboureur (Jean), 10e R. M.

Capitaines.

Artillerie de marine.

MM. du Fau de Lamothe (Jean), 1re R. M.
Ragne (Albert), Maroc.

Lieutenants.

MM. Itte (Michel), 10e R. M.
Rimoux (Marcel), 10e R. M.
Berteina (Jacques), 10e R. M.
Bernath (André), 10e R. M.

CHEF DE MUSIQUE

Capitaine.

M. Avignon (Jean), 10e R. M.

Embarquement à partir du 10 septembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chefs de bataillon.

MM. d'Etat (Jean), 1re R. M.
Mugnier (Robert), 9e R. M. (spécialiste affaires africaines).

Capitaine.

M. Francon (Henri), 9e R. M. (spécialiste affaires africaines).

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Ducasse (Jean), 1er R. M.

Adjoint administratif des corps de troupes d'outre-mer.

Capitaine.

M. Cherica (Auguste), 9e R. M.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Lieutenant.

M. Madru (François), 9e R. M.

Embarquement à partir du 20 octobre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenants.

MM. Ducourneau (Jules), 9e R. M. (hors tour, spécialiste saharien).
Breneol (Henri), 9e R. M. (hors tour, spécialiste saharien).

Embarquement à partir du 1er novembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenants.

MM. Comte (Stéphane), 9e R. M. (hors tour, spécialiste saharien).
Malgorn (Aimé), 9e R. M. (hors tour, spécialiste saharien).

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

Embarquement à partir du 10 juin 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

M. Virieu (René), 9e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

MM. Herning (Robert), 9e R. M. (pour servir au Tchad).
Rabier (Michel), 9e R. M. (pour servir au Tchad).

Embarquement à partir du 25 juin 1958.

Pour servir dans les cadres.

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Sous-lieutenant.

M. Chavinier (Jacques), 1re R. M.

Embarquement à partir du 1er juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Keller (Paul), 10e R. M. (spécialiste transmissions).

Embarquement à partir du 10 juillet 1958

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Fromentin (Alfred), 1re R. M., B. T. (spécialiste transmissions).

Lieutenant.

M. Denaix (Jean), 5e R. M. (spécialiste transmissions).

Artillerie de marine.

Colonel.

M. Grapin (Henri), 3e R. M., B. E. M. S., B. T. (titre S. M. B.).

Capitaine.

M. Tortey (Pierre), 9e R. M. (titre S. M. B. administratif).

Intendance des troupes d'outre-mer.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire de 2e classe.

M. Silvestri (Louis), F. F. A., B. E. M. S.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Faure (Jean), 8e R. M.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Capitaine.

M. Lubeigt (André), 1re R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecins lieutenants.

MM. Coutrix (André), 10e R. M. (pour servir au Tchad).
Deme (Jean), Maroc (pour servir au Moyen-Congo).
Dugeny (Gérard), Maroc (pour servir au Cameroun).
Hazera (Max), 10e R. M. (pour servir en Oubangui-Chari).
Lemeur (Henri), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).
Lesaichot (Jean), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).
Lucot (Jean), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).
Martino (Paul), 10e R. M. (pour servir au Tchad).
Nguyen Truang Luong, 10e R. M.
Quintin (Jacques), 10e R. M. (pour servir en Oubangui-Chari).
Renaud (André), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).
Reneau (René), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).
Roux (François), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).
Sabrie (Antoine), 10e R. M. (pour servir au Cameroun).

Embarquement à partir du 10 août 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Salvat (André), 10e R. M.

Capitaine.

M. Hebert (René), 4e R. M.

Lieutenants.

MM. Saint-Germain (Fred), 10e R. M.
Thibault (Robert), 10e R. M (spécialiste blindés motorisés).

Artillerie de marine.

Lieutenant colonel.

M. Battude (Paul), 9e R. M. (titre S. M. B.).

Adjoint administratif des corps de troupes d'outre-mer.

Lieutenant.

M. Pech (Pascal), 10e R. M.

Embarquement à partir du 10 septembre 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Jouannic (Yves), 5e R. M. (spécialiste affaires africaines).

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

Embarquement à partir du 10 juin 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin lieutenant.

M. Peytral (Gérard), 9e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Bascou (André), 1re R. M.

Médecin commandant.

M. Vincent (Georges), 1re R. M.

Embarquement à partir du 25 juin 1958.

Pour servir dans les cadres.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin capitaine.

M. Bardot (Jacques), 10e R. M.

Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Chef de bataillon.

M. Barbier (Maurice), 1re R. M.

Capitaines.

MM. Buntz (Rodolphe), 1re R. M.
Kermarrec (Louis), 9e R. M.

Artillerie de marine.

Capitaines.

MM. Gardey (Pierre), 9e R. M.
Fraichot (Michel), 1re R. M. (spécialiste transmissions).

Lieutenant.

M. Joly (Daniel), 6e R. M.

Adjoint administratif des corps de troupes d'outre-mer.

Lieutenant.

M. Chauvin (Francis), 4e R. M.

Chef de musique.

Lieutenant.

M. Bousquet (Marcel), 1re R. M.

Service de santé des troupes d'outre-mer.

a) Médecin

Médecin commandant.

M. Rostaing (Georges), 10e R. M.

b) Pharmacien

M. Mallegol (Hervé), 9e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin commandant.

M. Ramanantsoa (Raymond), 9e R. M.

Médecin capitaine.

M. Bertrand (Edmond), 9e R. M.

Médecins lieutenants.

MM. Carre (Jean), 10e R. M.
Castagnet (Pierre), 10e R. M.
Castellan (Michel), 10e R. M.
Cluzet (Christian), 10e R. M.
Duchassin (Marcel), 10e R. M.
Fillaudeau (Gérard), 10e R. M.
Fourcade (Claude), 10e R. M.
Guillet (Jacques), 10e R. M.
Kerfelec (Jacques), 10e R. M.
Latiere (Georges), 10e R. M.
Plassart (Hervé), 10e R. M.
Samzun (Bernard), 10e R. M.

Embarquement à partir du 25 juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Intendance des troupes d'outre-mer.

Intendant militaire adjoint.

M. Fraysse (Georges), 10e R. M.

Pour servir « hors cadres ».

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Pharmacien lieutenant.

M. Ponzo (Jean), 9e R. M.

Embarquement à partir du 10 août 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Capitaine.

M. Duluat (Michel), 10e R. M.

Lieutenants.

MM. Plaisance (Camille), 10e R. M.
Assemat (Jean), 10e R. M.

Artillerie de marine.

Sous-lieutenants.

MM. Magny (Marcel), 10e R. M.
Jamin (Didier), 10e R. M.

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Embarquement à partir du 10 mai 1958.

Pour servir « hors cadres »

Artillerie de marine.

Capitaine.

M. Tournerie (Raymond), 1re R. M. (hors tour, spécialiste).

Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Blaizot (Yves), 9e R. M. (spécialiste blindés motorisés).

Service de santé des troupes d'outre-mer.

Médecin colonel.

M. Faure (Paul), 1re R. M. (lieutenant-colonel au tableau).

Embarquement à partir du 10 août 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Sous-lieutenant.

M. di Martino (Janvier), 10e R. M.

V. — **POUR SERVIR AU PACIFIQUE**

Embarquement à partir du 25 juillet 1958.

Pour servir dans les cadres.

Intendance des troupes d'outre-mer.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Capitaine.

M. Brantonne (Guy), 1re R. M.

Embarquement à partir du 25 août 1958.

Pour servir dans les cadres.

Infanterie de marine.

Lieutenant.

M. Thorette (Jean), 10e R. M.

VI. — **POUR SERVIR EN EXTREME-ORIENT**

Pour servir « hors cadres ».

AU TITRE DE LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE PRÈS LE GOUVERNEMENT ROYAL DU LAOS

Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

Artillerie de marine.

Chef d'escadron.

M. Goeury (Robert), 10e R. M., D. E. M.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

I. — **POUR SERVIR EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 juin 1958.

A. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

COMPTABLES

Maréchal des logis.

Molieres (Jean-Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 comptable, C. I. A.

B. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent-chef.

Baiguini (François), 9e R. M., B. E. secrétaire comptable (en remplacement du sergent-major Guibert [Barthélémy] dont la désignation est annulée).

2° Embarquement à partir du 15 juin 1958.

Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Lheriau (Lucien), 9e R. M., C. A. T. 2, 293 transmissions, C. I. A.

3° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudants-chefs.

Miot (Maurice), 2e R. M., B. C. S. infanterie.
Papalia (Antoine), 9e R. M., B. S. infanterie.
Aubrun (Georges), 1re R. M., B. E. comptabilité.
Bigue (Georges), 9e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudants.

Chrone (Thimoléon), 3e R. M., B. S. infanterie.
Fouillen (Henri), 6e R. M., B. S. auto engins blindés.
Ruellan (Jacques), 3e R. M., B. S. auto.
Bonopera (Enzo), 8e R. M., B. S. infanterie (en remplacement de l'adjudant Vaxiviere [Henri] dont la désignation est annulée).

Sergents-chefs.

Roger (Paul), 5e R. M., B. C. S. infanterie.
Guiganti (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A.
Hoerth (Marcel), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Kosorog (Bernard), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Laporte (Pierre), 5e R. M., 251/transmissions, C. I. A.
Portal (Gilbert), 5e R. M., B. C. S. infanterie.
Roy (André), 3e R. M., B. C. S. infanterie.
Mahevo (Marc), 3e R M., B. C. S. infanterie.
Saintpere (Raymond), 4e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Sergents.

Cariou (Jean), F. F. A., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent Haron [Marcel] dont la désignation est annulée).
Labry (Hippolite), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Tollerep (Guy), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Botreau-Roussel (Eugène), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Crochet (René), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Danset (Emile), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (en remplacement du sergent Guy [Pierre] dont la désignation est annulée).

MÉHARISTES

Sergents-chefs.

Abdallah (Jacques), 9e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (méhariste volontaire, 2e séjour).
Duval (Jean), 1re R. M., B. C. S. infanterie (volontaire méhariste).
Roland (Lucien), 1re R. M., B. C. S.-B. E. comptabilité (volontaire méhariste).

B. — **Spécialistes musiciens.**

Caporal-chef.

Billaud (René), 5e R. M., C. A. T. 1 musicien (saxophone).

C. — **Spécialistes blindés.**

INFANTERIE DE MARINE

Sergents.

Pelleau (Ernest), 9e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée.
Thomas (Guy), 9e R. M., 211-221 transmissions, C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

D. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Galante (Angélo), 4e R. M. (écoles), B. C. S., B. E./T. F. L.

Sergents-chefs.

Degrelle (Alphonse), 4e R. M. (écoles), 221 C. A. T. 2 transmissions C. I. A.
Lancelat (André), 4e R. M. (écoles), B. C. S., B. E. chiffre.
Meignan (Maurice), 1re R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Nassans (Christian), F. F. A., C. A. T. 2, 201 transmissions, C. I. A.

Sergents.

Declercq (Gérard), 1re R. M., C. A. T. 2, 265 transmissions, C. I. A.
Fanthomme (Gérard), 1re R. M., C. A. T. 2, 201 transmissions, C. I. A.
Serot (Jean), 4e R. M. (écoles), C. A. T. 2, 251 transmissions, C. I. A.

E. — **Artillerie de marine.**

Adjudant.

Simon (Joseph), 1re R. M., B. C. S., B. E. comptabilité (à titre S. M. B.).

Maréchal des logis-major.

Ferreri (René), 1re R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. (à titre S. M. B.).

Maréchaux des logis chefs.

Sghinolfi (Merico), 9e R. M., B. C. S. artillerie.
Beuvant (Guy), 1re R. M., B. C. S. artillerie.
Bureau (Pierre), 1re R. M., B. C. S. artillerie.
Fortry (Léon), 1re R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. (à titre S. M. B.).

Maréchaux des logis.

Mercier (Onésime), 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie.
Relouzat (Jean), 9e R. M., C. A. T. 2 autos-chars.
Lieger (Gérard), 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie.
Gaillard (Robert), F. F. A., B. C. S. artillerie.
Chabrol (Hugues), 1re R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A.
Artigue (René), 9e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité (à titre S. M. R.).

F. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Maréchal des logis-major.

Barraud (Fernand), 1re R. M., B. C. S., B. E. comptable.

AUTOS-CHARS

Maréchaux des logis-majors.

Rabeau (Pierre), 9e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Boulle (Jean), 8e R. M., B. S. autos-chars.

Maréchaux des logis chefs.

Gauthier (Jean), 1re R. M., B. S. autos-chars.
Demaison (André), 9e R. M., B. C. S., B. E. autos-électricien.
Monjotin (Georges), 9e R. M., B. S. autos-électricien.

Maréchal des logis.

Chaput (Camille), 9e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.

ARMEMENTS

Adjudant.

Dadies (Pierre), 1re R. M., B. S. armement petit calibre.

Maréchal des logis-major.

Leclercq (Rémy), 3e R. M., B. S. armement petit calibre.

Maréchaux des logis.

Pailleux (René), 6e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.
Mornet (Rachel), 1re R. M., B. C. S., B. E. matériel para.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant-chef.

Mansencal (Pierre), 3e R M., B. E. maréchal-ferrant.

Maréchaux des logis chefs.

Morel (Jean), F. F. A., C. A. T. 2 sellier bourrelier.
Fromentin (Pierre), 8e R. M., C. A. T. 2 menuisier, C. I. A.

G. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent-major.

Jouy (Jean-Pierre), 5e R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A.

Sergents-chefs.

Ferret (André), 9e R. M., B. C. S., B. E. spécialiste matériel, intendance.
Vieira (Jean), 1re R M,, C. A. T. 2 bureaux, C. I. A.

Sergents.

Vermet (Noël), 9e R M., B. C. S., B. E. spécialiste matériel, intendance.
Cadore (Raphaël), 1re R. M., C. A. T. 2 bureaux, C. I. A.

CORDONNIER

Sergent-major.

Picard (Julien), 5e R. M., brevet maître ouvrier.

H. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent-chef.

Diop Amadou, 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier.

Sergent.

Montagnon (Maurice), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier.

4e Embarquement à partir du 10 août 1958.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants.

Caupenne (Amélius), 10e R. M., B. S. infanterie.
Legendre (Jean), Maroc, B. C. S. infanterie.
Evrard (René), 10e R. M., B. C. S. infanterie portée.
Leguen (François), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Hilaire (Bertrand), 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergents-majors.

Samson (Yvon), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Marc (Maurice), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

Sergents-chefs.

Delaunay (Jean), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Delort Serignan (Joseph), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Filori (Jean-Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Hauet (Edmond), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (dépanneur auto).
Riffard (Denis), 10e R. M., B. C. S., B. E. matériel auto.
Battesti (François), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Potier (Charles), 10e R. M., 251/transmissions, C. I. A.
Cathala (Alban), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Olivry (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Bergamelli (Jacques), 10e R. M., B. S. infanterie.
Le Maout (Jérôme), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Maccario (Edmond), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Monginot (Jacques), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Portecop (Edmond), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Voillemin (Georges), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Wolinski (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Youssef Raya, 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Loyaute (Henri), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Pivaut (Edmond), 10e R. M., 211-221/transmissions, C. A. T. 2 infanterie.
Collet (Jean), 10e R. M., B. C. S. infanterie portée.
Legall (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Baudin (Maurice), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Fouere (Claude), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Meyer (Charles), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Kayssar Saghir, 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Lamboley (Yves), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Loridan (Robert), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Meyer (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien auto, C. I. A.
Trebaul (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité.
Forbin (Charemangane), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.

Sergents

Beaulieu (Gilbert), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Chargros (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Cosset (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Mullebrouck (Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Bergey (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Illoul (Amara), 10e R. M., 251 transmissions.
Martz (Edouard), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Hodebourg (Yves), 10e R. M., 251 transmissions.
Diouf Youssoupha, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Asseraf (Isidore), 10e R. M., C. A. T. 2 dépanneur auto et engins blindés.
Perran (Gérard), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Manzoni (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Heldre (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Traulle (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 mécanicien autos-chars.
Cousseau (Albert), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Mertz (Fernand), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Bossard (Joseph), 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A.
Castellani (Jean-Baptiste), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Baumert (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Robert (Jacques), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Blanc (René), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Blanchard (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Kerneis (René), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier.
Ledru (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.
Petas (Paul), 10e R. M., 251 transmissions.
Patou (Maurice), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Petithomme (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Quiniou (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 1 infanterie.
Ricou (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A.
Seuzaret (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Chantossel (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Faye Cheikh, 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Lorenzini (Alfred), 10e R. M., 251 transmissions.
Jean-Joseph (Alexandre), 10e R. M., C. A. T 2 infanterie, C. I. A.
Laurent (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Fati Ousseynou, 10e R. M., 251 transmissions.
Jauniaux (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Schaaf (Paul), 10e R. M., 293 transmissions, C. I. A.
Vilcot (Marcel), 10e R. M., C. A. T. 2 auto.
Delcayre (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Gérard (René), 10e R. M., 202 transmissions.
Martin (Robert), 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A.
Praud (Marcel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Polliy (Henri), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Guillabert (Joseph), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Allamargot (Lucien), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Corbineau (Michel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Naessens (Raymond), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier.
Simon (Marcel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Varin (Gaston), 10e R. M., 251 transmissions, C. A. T. 2 infanterie.
N'Diaye Abdoulaye, 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A.
Rochat (Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité.
Spaeter (Nicolas), 10e R. M., C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A.

MÉHARISTES

Sergent.

Ioha (Marcel), 10 R. M., B. C. S. infanterie (volontaire méhariste).

B. — Spécialistes musiciens.

Sergent-chef.

Jeannerot (Julien), 10e R. M., brevet sous-chef de fanfare (cor d'harmonie).

Soldat de 1re classe.

Joel (Alexis), 10e R. M., C. A. T. 1 musicien (trombone).

C. — Spécialistes blindés.

a) INFANTERIE DE MARINE

Sergents.

Jinnuri (Vincatrazou), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.
Vivant (René), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée.
Kemmel (Léon), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée.
Jadot (Gilbert), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.
Letourneau (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée.
Lenoble (René-Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée.
Riboux (Hubert), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.
Grugeon (Gilbert), 10e R. M., B. C. S., B. E. spécialité blindée.
Lepointe (René), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.
Marliot (Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 comptable, C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.
Cessac (Charles), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

b) ARTILLERIE DE MARINE

Maréchal des logis.

Golli (Paul), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

D. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Sergents-chefs.

Guillarm (Paul), Maroc, B. C. S., B. E./E. R.
Woehrel (Guy), 10e R. M., C. A. T. 2, 351 transmissions, C. I. A.
Limousin (Pierre), 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R.

Sergents.

Dupeyron (Raymond), 10e R. M., C. A. T. 2, 295 transmissions, C. I. A.
Bourdin (Antonin-Henri), 10e R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Bereul (Claude), 10e R. M., C. A. T. 2, 251 transmissions, C. I. A.

E. — Artillerie de marine.

Adjudant.

Delavallade (Guy), 10e R. M., B. S. autos-chars.

Maréchaux des logis chefs.

Bavent (Roland), Maroc, C. A. T. 2 artillerie.
Gachet (René), Maroc, C. A. T. 2, C. I. A., spécialiste radio.

Maréchaux des logis.

Mazières (Charlie), 10e R. M., C. A. T. 2 F. T. A. lourde, C. I. A.
N'Daw Langoulé, 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Félicité (Hervé), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie.
Bonvel (Honoré), 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions.
Jacquemin (Claude), 10e R. M., C. A. T. 2, 295 transmissions, C. I. A.

F. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

François (Pierre), 9e R. M., B. S. autos-chars.

Maréchal des logis-major.

Danglot (Jean), 10e R. M., B. S. autos-chars.

Maréchal des logis chef.

Le Brigand (Marcel), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.

Maréchaux des logis.

Claude (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.
Chaffard (André), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Dall'Agnol (Victor), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Eidesheim (Paul), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Riou (Noël), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Delannoy (Michel), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.

ARMEMENTS

Maréchaux des logis-majors.

Barret (André), 10e R. M., B. S. armement petit calibre.
Lasserre (Albert), 10e R. M., B. S. artificier.

Maréchal des logis chef

Donzenac (Philippe), 10e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.

Maréchal des logis.

Flochlay (René), 10e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis.

Boué (Jacques), 10e R. M., B. C. S., B. E. frigoriste, en remplacement du maréchal des logis Segot (Alfred), dont la désignation est annulée.

G. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Lony (Homère), 10e R. M., B. S. bureaux.

CORDONNIER

Sergent.

Pasqualini (Samare), 10e R. M., C. A. ouvrier spécialiste.

5e Embarquement à partir du 20 octobre 1958.

Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Ardouin (Claude), 10e R. M., B. S infanterie.

HORS CADRES

1° Embarquement à partir du 10 mai 1958.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant.

Chaumont (Jack), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable (pour servir en Guinée).

2° Embarquement à partir du 25 mai 1958.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Pienne (Georges), 9e R. M., B. S. secrétaire comptable (pour servir à l'hôpital Le Dantec, service des grandes endémies).

3° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

A. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Sergent.

Tisserand (Charles), 5e R. M., B. C. S., B. E./E. R. (pour servir aux goums de Tagant).

B. — **Chancellerie des troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Daladouire (Paul), 1re R. M., B. S. chancellerie (cabinet militaire du Togo).

Sergent-major.

Bradin (Eugène), 1re R. M., B. E. chancellerie (cabinet militaire Haussaire).

C. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Berose (Aristide-Aubin), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier (pour servir en Guinée).

Sergent-chef.

De Mullenheim (Jacques), 9e R. M., B. C. S., B. E. écritures (pour servir à l'hôpital Le Dantec, service des grandes endémies).

Sergent.

Rimbert (Roland), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier (pour servir à l'hôpital Le Dantec, service des grandes endémies).

ANNULATIONS DE DÉSIGNATION

Sont annulées les désignations pour servir dans les cadres en Afrique occidentale française:

a) Du sergent d'infanterie de marine Haron (Marcel), 10e R. M., 295/transmissions, C. I. A.;

b) Du sergent-major du cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer Guibert (Barthélémy), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable.

(Cf. *Journal officiel* en date du 27 avril 1958.)

II. — POUR SERVIR EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

DANS LES CADRES

1° Embarquement à partir du 1er juin 1958.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Senet (Jean-Louis), 1er R. M., B. S. chancellerie.

2° Embarquement à partir du 10 juin 1958.

Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Chesneau (Jacques), 1re R. M., B. S. infanterie.

3° Embarquement à partir du 25 juin 1958.

Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Mondolini (François), 10e R. M., B. C. S., B. E. exploitation.

4° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudants-chefs.

Sorbier (Rolland), 9e R. M., B. C. S. infanterie.
Audrix (Ernest), 9e R. M., B. S. infanterie.

Adjudants.

Herant (Alfred), 1re R. M., B. C. S. infanterie (en remplacement de l'adjudant Redron [René] dont la désignation est annulée).
Bardot (Marcel), 1re R. M., B. S. infanterie.
Raimbault (Raymond), 9e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents-chefs.

Jourdan (Emile), 9e R. M., B. E. infanterie.
Cholley (Jules), 7e R. M., B. E. comptabilité.

Sergent.

Ho-A-Chuck (Emilien), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Infanterie de marine.**

AU TITRE PARACHUTISTE

Sergent-chef.

Tondu (Claude), 5e R. M., B. C. S. infanterie, caducée (spécialiste infirmier).

C. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Lesage (Marie), 1re R. M., B. S./E. R.

Sergents-chefs.

Boucher (Roger), 5e R. M., B. S./T. F./R. I. (au titre S. M. B.).
Mozzoli (Guy-Barthélémy), 1re R. M., B. S./T. F./R. I. (au titre S. M. B.).

D. — **Artillerie de marine.**

Maréchal des logis chef.

Petit (Raymond), F. F. A., B. S. artillerie.

E. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Philippe (François), 1re R. M., B. S. autos-chars.

ARMEMENTS

Adjudant-chef.

Miniou (Corentin), 1re R. M., B. C. S., B. E. artificier.

Maréchaux des logis.

Bougault (Jean), 5e R. M., B. C. S., B. E. armement petit calibre.
Texier (Michel), 9e R. M., B. C. S., B. E. matériel para.

F. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Maillot (Edmond), 9e R. M., B. S. comptabilité.

5° Embarquement à partir du 25 juillet 1958.

Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Nevot (Daniel), 8e R. M., B. S. spécialiste d'escrime.

6° Embarquement à partir du 10 août 1958.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants-chefs.

Leandri (Michel), 10e R. M., B. E. infanterie.
Paita (Joseph), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergent-major.

Cat-Berro (Jean-Baptiste), Maroc, C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A.

Sergents-chefs.

Wirtz (Fernand), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Avenard (André), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Coquil (Pierre), 10e R. M., B. C. S. infanterie portée.
Marsault (Georges), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Lepere (Michel), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Heritier (Jean-Louis), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Sorbes (Raymond), 10e R. M., B. S. infanterie.

Sergents.

Combes (Henri), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Merel (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Simon (François), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Badih Moussa, 10e R. M., C. A. T. 1 autos-chars, C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Fontaine (Jacques), 10e R. M., 251/transmissions, C. I. A.
Guiotte (Henri), 10e R. M., C. A. T. 1 infanterie.
Zoile (Prosper), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Jan (Michel), 10e R. M., 251/transmissions.
Daniel (René), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Monteau (André), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Jan (André), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Luppi (Marius), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Guenin (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Auguste (Christophe), 10e R. M., 251/transmissions, C. I. A.
Bochet (René), 10e R. M., 211/transmissions.
Brousse (Noël), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Iskierka (François), 10e R. M., 251/transmissions, C. I. A.
Listoir (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Montenez (Jacques), Maroc, C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A.
Quillacq (Pierre), 10e R. M., 251/transmissions, C. I. A.
Chalons (Nicéphore), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Marcelino (Marcel), 10e R. M., B. C. S., B. E./T. F. L.

C. — Artillerie de marine.

Maréchal des logis-major.

Granotier (Christian), Maroc, B. S. artillerie, F. T. A.

Maréchaux des logis chefs.

Grimaud (Norbert), 10e R. M., C. A. T. 2 D. C. A., C. I. A.
Esteve (Robert), Maroc, C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Jouen (Guy), Maroc, B. C. S. artillerie, F. T. A.

Maréchaux des logis.

Lazeb (Gilbert), Maroc, C. A. T. 2 artillerie.
Mocquet-Torcy (Théodore), 10e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

D. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Lecomte (Henri), 10e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

7° Embarquement à partir du 10 septembre 1958.

Artillerie de marine.

Maréchal des logis.

Guérard (Daniel), 9e R. M., B. C. S. artillerie.

HORS CADRES

1° Embarquement à partir du 20 juin 1958.

Infanterie de marine.

MÉHARISTES

Adjudant.

Allenbach (René), F. F. A., B. S. infanterie (méhariste volontaire, 2e séjour) (district nomade du Nord Kanem).

Sergent-chef.

Lequerre (Joseph), 1re R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. A. T. 2 comptabilité, C. I. A. (méhariste volontaire, 2e séjour) (section méhariste d'Arada, Nord Ouaddaï).

2° Embarquement à partir du 1er juillet 1958.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Sergent-major.

Casanova (Antoine), 1re R. M., B. C. S., B. E. chancellerie (actuellement en stage B. S. chancellerie) (cabinet militaire Moyen-Congo).

3° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

Infirmiers des troupes d'outre-mer.

Sergents-majors.

Marais (Jacques), 9e R. M., B. C. S., B. E. écritures (pour servir au Tchad).
Ancel (André), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier (aptitude mécanicien dentiste) (pour servir en Oubangui-Chari).

Sergent.

Guillaume (James), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier (pour servir en Oubangui-Chari).

III. — **POUR SERVIR A MADAGASCAR**

DANS LES CADRES

1° Embarquement à partir du 10 juin 1958.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent-major.

Guibert (Barthélémy), 9e R. M., B. C. S., B. E. secrétaire comptable (en remplacement du sergent-chef Baiguini [François] dont la désignation est annulée).

2° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

A. — Infanterie de marine.

Adjudants.

Chiesa (Dominique), 1re R. M., B. C. S. infanterie.
Hoareau (Henri), 9e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

Sergent-chef.

François (Joseph), 1re R. M., B. E. spécialiste géographe.

Sergent.

Vachez (Jean), 9e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

B. — Infanterie de marine.

AU TITRE PARACHUTISTE

Sergent-major.

Chaplet (René), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (adjoint, chef section livraison par air).

Sergents.

Dorgans (André), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Degremont (René), 5e R. M., C. A. T. 2 infanterie (chef groupe, section livraison par air).

C. — Spécialistes blindés.

INFANTERIE DE MARINE

Sergent.

Colin (Gérard), 9e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

D. — Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Duteurtre (René), 4e R. M. (écoles), B. S./T. F. L.

Sergents-chefs.

Ciekanski (Zygmunt), 1re R. M., B. C. S., B. E./E. R.
Betrom (Pierre), 3e R. M., B. C. S., B. E./T. R.

Sergents.

Boucays (Jacques), 4e R. M. (écoles), B. C. S., BE/ER.
Mars (Gabriel), 9e R. M., C. A. T. 2, 23d Trans, C. I. A.
Damenez (Pierre), 1re R. M., C. A. T. 2, 203, 221 trans., C. I. A.

E. — Artillerie de marine.

Maréchaux des logis chefs.

Benigni (Louis), 1re R. M., B. C. S. artillerie.
Alliot (Roger), 1re R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Nicolas (Jacques), 9e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Paris (Edouard), 5e R.M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

Maréchaux des logis.

Perez (Norbert), 9e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.
Calixte (Wenceslas), 6e R. M., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Lacroix (Claude), F. F. A., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.
Moutouh (Robert), F. F. A., C. A. T. 2 artillerie, C. I. A.

F. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLES

Adjudant.

Renaudat (Pierre), 1re R. M., B. C. S., B. E. comptable.

Maréchal des logis chef.

Jean de Dieu (Georges), 9e R. M., B. S. comptable.

Maréchaux des logis.

Orsini (Pierre), 9e R. M., B. C. S., B. E. comptable.
Caillet (Yvon), 9e R. M., B. C. S., B. E. comptable.

AUTOS-CHARS

Adjudant-chef.

Grange (Charles), 1re R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.

Maréchaux des logis-majors.

Matter (Charles), 9e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Larue (René), 6e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars (diésel).

Maréchaux des logis chefs.

Dubois (Jacques), 9e R. M., B. S. autos-chars.
Loque (Marius), 9e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.
Gueret (Louis), 1re R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.

Maréchal des logis.

Gontaud (Lucien), 9e R. M., B. S. autoélectricien (diésel).

ARMEMENTS

Maréchal des logis.

Giffon (Jean), F. F. A., B. S. armement petit calibre.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Maréchal des logis chef.

Vie (Jean), 9e R. M., B. S. sellier-bourrelier.

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis chef.

Larquemin (Robert), 5e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

Maréchal des logis.

Schaeffer (Jacques), 1re R. M., C. A. T. 2 dessinateur, C. I. A.

G. — Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Quarre (Michel), 1re R. M., C. A. T. 2 chancellerie.

H. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent-major.

Seck (Talame), 9e R. M., B. S. maître-infirmier.

Sergent.

Rakotondrazaka (Samuel), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier.

3e Embarquement à partir du 10 août 1958.

A. — Infanterie de marine.

Adjudant-chef.

Fitoussi (Benjamin), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Adjudants.

Legrain (Louis), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Pujol (Robert), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.
Cristini (Joseph), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Munier (Gilbert), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

Sergents-majors.

Baixas (Gustave), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Boudau (Henri), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

Sergents-chefs.

Penot (Jacques), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Le Compère (Paul), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Feugas (Roger), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Peiffer (Gabriel), 1re R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.
Papazian (Edouard), 10e R. M., B. C. S. infanterie.
Lemaitre (Alfred), 10e R. M., B. S. infanterie.
Maury (Jean), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Durand (Louis), 10e R. M., B. C. S. infanterie portée.
Jucia (Pierre), 10e R. M., B. S. infanterie.
Faivre (Henry), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A., en remplacement du sergent Feton (Pierre), dont la désignation est annulée.

Sergents.

Thomas (Joseph), 10e R. M., 221-223 transmissions.
Dillon (Roger), 10e R. M., 251 transmissions, C. I. A.
Robin (Marcel), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, en remplacement du sergent Burgard (Bernard), dont la désignation est annulée
Vanin (Lucien), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie
Turpin (Hector), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Millo (André), 10e R. M., C. A. T. 1 infanterie.
Gerome (Jacques), 10e R. M., 211 transmissions.
Masson (Alfred), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Damiens (Robert), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie.
Darius (Hilaire), 10e R. M., C. A. T. 2 clairon, C. I. A.
Blondeau (Robert), 10e R. M., C. A. T. 2 transmissions, C. I. A.
Kancel (Evariste), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.
Ciril (Marthe), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

B. — Infanterie de marine.

Au titre parachutiste

Adjudant

Poplawski (Richard), 10e R. M., B. C. S. infanterie (chef section livraison par air).

Sergents.

Cavailles (Charles), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A. (chef groupe, section livraison par air).
Moro (Roger), 10e R. M., C. A. T. 2 autos-chars, C. I. A.

C. — **Spécialistes blindés.**

a) INFANTERIE DE MARINE

Sergents.

Monteny (Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.
Cabon (Laurent), 10e R. M., C. A. T. 2 I. C., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

b) ARTILLERIE DE MARINE

Maréchal des logis chef.

Guele (René), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A.

Maréchal des logis.

Parlant (Pierre), 10e R. M., C. A. T. 2 spécialité blindée, C. I. A., C. A. T. 2 A. C., moniteur F. R. A. C. (au titre vacance « Artillerie »).

C. — **Corps des télégraphistes des troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Delpech (Denis), 10e R. M., B. S., E. R.

Sergents-chefs.

Cruciani (Jérôme), 10e R. M., C.A.T. 2, 251 transmissions, C.I.A.
Neuville (André), 10e R. M., B.C.S., B.E./E.R.

Sergents.

Rudin (Marcel), 10e R. M., C.A.T. 2, 202-211 transmissions.
Martrou (Roger), Tunisie, B.C.S., B.E./T.R./T.A.

D. — **Artillerie de marine.**

Adjudant-chef.

Sigaud (Henri), 10e R. M., B.S. artillerie.

Maréchaux des logis chefs.

Greille (Marius), 10e R. M., B.C.S. artillerie.
Desroches (Jean), 10e R. M., C.A.T. 2 artillerie, C.I.A.
Ruault (Pierre), 10e R. M., C.A.T. 2 artillerie, C.I.A.

Maréchaux des logis.

Merceur (Jean), Maroc, C.A.T. 2, 161/transmissions.
Rey (André), 10e R. M., C.A.T. 2 mécanicien auto, C.I.A.
Duval (Robert), 10e R. M., C.A.T. 2 armurier.
Collomb (Roger), 10e R. M., C.A.T. 2 artillerie, C.I.A.
Ledda (Roger), 10e R. M., C.A.T. 2 ajusteur, C.I.A.

E. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

Gros (Jean-Pierre), 10e R. M., B.S. autos-chars.

Maréchal des logis.

Le Bris (Lucien), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.

ARMEMENTS

Adjudant.

Maze (Marcel), 10e R. M., B. S. armement petit calibre.

Maréchal des logis-major.

Perrin (Eugène), 10e R. M., B.S. armement petit calibre.

Maréchal des logis.

Zamy (Nestor), 10e R. M., B.C.S., B.E. armement petit calibre.

CONSTRUCTIONS

Maréchaux des logis.

Bleu (Pierre), 10e R. M., C.A.T. 2 plombier, C.I.A.
Lombardi (Joseph), 10e R M., C.A.T. 2 maçon, C.I.A.

F. — **Infanterie de marine.**

SPÉCIALITÉ CHANCELLERIE

Sergent.

Paulineau (Lionel), 10e R. M., C.A.T. 2, I.C., C.A.T. 2, secrétariat d'état-major, C.I.A. (au titre vacance « Chancellerie »).

G. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Sergent.

Samba Babakar, 10e R. M., C.A.T. 2 infirmier, C.I.A.

ANNULATION DE DÉSIGNATION

Est annulée la désignation pour servir dans les cadres à Madagascar du sergent-chef du cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer Baiguini (François), 9e R. M., B. E. secrétaire comptable (cf. *Journal officiel* en date du 27 avril 1958).

IV. — **POUR SERVIR EN COTE FRANÇAISE DES SOMALIS**

Dans les cadres.

1° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

A. — **Spécialistes musiciens.**

Soldat de 2e classe.

Coupez (Michel), 1re R. M., C.A.T. 1 musicien (saxophone).

B. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Chat (Maurice), 9e R. M., B. S. comptabilité.

C. — **Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.**

Sergent-major.

Colladant (Maurice), 9e R. M., B.E. bureaux.

Sergent-chef.

Bru (Hubert), 9e R. M., B.E. exploitation.

D. — **Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.**

Adjudant-chef.

Bonthomas (Fortuné), 9e R. M. B. S. infirmier.

Sergent-chef.

Falck (Jean), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier.

2° Embarquement à partir du 10 août 1958.

A. — **Infanterie de marine.**

Adjudant.

Savelli (Antoine), 10e R. M., B. E. infanterie.

Sergent-chef.

Armand (Henri), 10e R. M., C. A. T. 2 infanterie, C. I. A.

B. — **Spécialistes musiciens.**

Soldat de 1re classe.

Boulet (Maurice), 10e R. M., C. A. T. 1 musicien (bugle).

C. — **Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.**

CONSTRUCTIONS

Maréchal des logis-major.

Maugis (Lionel), 10e R. M., B. C. S., B. E. surveillant travaux.

D. — **Agents des corps de troupes d'outre-mer.**

Adjudant.

Ritter (Jacques), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptabilité.

V. — POUR SERVIR AUX ANTILLES

DANS LES CADRES

1° Embarquement à partir du 10 juin 1958.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent.

De Saint-Léger (Lionel), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, aptitude secrétaire comptable (en remplacement du sergent Balandine [Paul] dont la désignation est annulée).

2° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

A. — Infanterie de marine.

Sergent.

Haron (Marcel), 10e R. M., 295 transmissions, C. I. A. (en remplacement du sergent de Mullot de Villenaut [Hubert] dont la désignation est annulée).

B. — Services des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

ARMEMENTS

Maréchal des logis.

Guillot (Yves), 4e R. M., B. C. S., B. E. armement gros calibre.

C. — Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergents.

Bulteau, dit Solari (Christian), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier, C. I. A.
Gueroult (André), 1re R. M., C. A. T. 2 infirmier.

3° Embarquement à partir du 10 août 1958.

A. — Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer

COMPTABLES

Maréchal des logis.

Lefevre (Roger), 10e R. M., B. C. S., B. E. comptable (en remplacement du maréchal des logis Molieres [Jean] dont la désignation est annulée).

AUTOS-CHARS

Maréchal des logis-major.

Lang (Bernard), 10e R. M., B. S. auto-électricien.

Maréchal des logis chef.

Juguet (Raymond), 10e R. M., B. C. S., B. E. autos-chars.

B. — Commis et ouvriers militaires de l'intendance des troupes d'outre-mer.

Sergent-major.

Borel (Jacques), 10e R. M., B. C. S., B. E. exploitation.

ANNULATIONS DE DÉSIGNATIONS

Sont annulées les désignations pour servir dans les cadres aux Antilles:

1° Service des matériels et bâtiments des troupes d'outre-mer.

COMPTABLE

Maréchal des logis.

Molieres (Jean-Jacques), 10e R. M., C. A. T. 2 comptable, C. I. A. (cf. *Journal officiel* en date du 27 mars 1958).

2° Cadre des infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Balandine (Paul), 10e R. M., C. A. T. 2 infirmier (cf. *Journal officiel* en date du 27 avril 1958).

VI. — POUR SERVIR AU PACIFIQUE

DANS LES CADRES

1° Embarquement à partir du 25 juin 1958.

Infirmiers militaires des troupes d'outre-mer.

Sergent.

Gros (Georges), 9e R. M., B. C. S., B. E. infirmier.

2° Embarquement à partir du 10 juillet 1958.

Chancellerie des troupes d'outre-mer.

Adjudant-chef.

Kervella (François), 9e R. M., B. S. chancellerie.

3° Embarquement à partir du 10 août 1958.

Infanterie de marine.

Adjudant.

Loyer (André), 10e R. M., B. C. S. infanterie.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Administration centrale.

Par arrêtés du 13 mai 1958:

A été admis à faire valoir ses droits à la retraite, pour limite d'âge, à compter du 18 juin 1958, M. Calvel, administrateur de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones.

A été admise à faire valoir ses droits à la retraite, sur sa demande, à compter du 16 juillet 1958, Mme Lacassagne, administrateur de 1re classe des postes, télégraphes et téléphones.

Services extérieurs.

Par arrêté du 16 avril 1958:

Ont été détachés (art. 99 [§ 3] et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) pour le service de la poste aux armées, pour une période maximum de cinq ans:

(A compter du 16 avril 1958.)

En qualité de sous-chef de section de 1re classe (lieutenant).

M. Saccalais, inspecteur.

En qualité de secrétaire de 2e classe (adjudant).

MM. Evesque, Hobsterdre, Lamarre, Le Billan, Limouzy et Morelli, agents principaux d'exploitation.
MM. Charles, Leferme et Russel, agents d'exploitation.

(A compter du 1er mai 1958.)

En qualité de chef de section de 2e classe (capitaine).

MM. Leandri et Malescot, inspecteurs.

En qualité de sous-chef de section de 1re classe (lieutenant).

M. Desnos, inspecteur.

En qualité de sous-chef de section de 2e classe (sous-lieutenant).

M. Paoli, inspecteur adjoint.

En qualité de secrétaire de 2e classe (adjudant).

MM. Royer, contrôleur.
Chenoll, Juste, Leguen (J.), Leguen (M.) et Lopez, agents d'exploitation.

Par arrêté du 30 avril 1958, ont été détachés (art. 99 [§ 3] et 101 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) pour le service de la poste aux armées, pour une durée maximum d'un an:

(A compter du 1er mai 1958.)

En qualité de sous-chef de section de 1re classe (lieutenant).

M. Altmeyer, inspecteur rédacteur.

En qualité de sous-chef de section de 2e classe (sous-lieutenant).

MM. Piron, inspecteur, et Tomasi, inspecteur adjoint.

En qualité de secrétaire de 1re classe (adjudant-chef).

MM. Audiguier et Nelissen, inspecteurs adjoints.
Loup, contrôleur principal, et Daymard, contrôleur.

En qualité de secrétaire de 2e classe (adjudant).

MM. Aballain, Arthur, Florenson, Laubie, Lenoir et Védel, contrôleurs.

MM. Bisserier, Chamaux, Cluzan, Demeure, François, Fouquet, Guiho, Le Lan, Le Plouzennec et Tanner, agents principaux d'exploitation.

MM. Carpentier, Clemente, Develon et Dupic, agents d'exploitation.

M. Le Caroff, contrôleur.

MM. Guery, Maille, Pansieri, Ribaille et Segura, agents d'exploitation.

Par arrêtés du 13 mai 1958:

A été reportée du 1er juillet 1958 au 16 avril 1959 la date d'admission à la retraite de:

M. Delcamp, chef de centre hors classe à Lille-Lignes à grande distance.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite pour limite d'âge:

MM. Hery, receveur hors classe à Tourcoing, à compter du 15 août 1958.

Sigala, inspecteur principal à Bordeaux-Ligne des Pyrénées, à compter du 23 juin 1958.

Bourdiol, inspecteur principal à Albi, à compter du 19 juin 1958.

Liot, chef de section principal à Paris-Ateliers et dépôt central du matériel, à compter du 8 août 1958.

A été nommé inspecteur principal à Paris-Lignes à grande distance et titularisé dans le grade correspondant:

M. Aubert, chef de section des services administratifs.

A été réintégré, à compter du 1er mai 1958:

M. Yvin, agent d'exploitation, précédemment détaché (art. 99 [§ 3] et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) pour le service de la poste aux armées.

A été détaché (art. 99 [§ 3] et 102 de la loi du 19 octobre 1946) auprès du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) pour le service de la poste navale, à compter du 1er mai 1958:

M. Yvin, agent d'exploitation.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Affectation au centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole d'un ensemble immobilier sis à Antony (Seine).

Par arrêté du 12 mai 1958, est affecté au ministère de l'agriculture, pour être remis en dotation au centre national d'études et d'expérimentation de machinisme agricole, à compter rétroactivement du 1er janvier 1957, un ensemble immobilier d'une superficie bâtie et non bâtie de 68.000 mètres carrés, sis à Antony (Seine), lieudit Parc de Tourvoie, tel que cet ensemble est délimité par un trait rouge sur le plan annexé au présent arrêté.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 3 mai 1958, M. Grandadam (Oscar), agent technique des eaux et forêts à Rothbach (Bas-Rhin), triage n° 65, maison forestière de Seelberg, inspection des eaux et forêts de la Petite-Pierre, est affecté à Rosheim (Bas-Rhin), triage n° 166, inspection des eaux et forêts de Barr.

Par arrêté en date du 3 mai 1958, est acceptée, à compter du 17 avril 1958, la démission de M. Sommer (Jean-Pierre), élève libre à l'école primaire de sylviculture des Barres (19e promotion).

Par arrêté en date du 3 mai 1958, M. Evraert (Gilbert), agent technique des eaux et forêts de 10e échelon à Montier-en-Der (Haute-Marne), triage n° 11, inspection des eaux et forêts de Joinville, est révoqué de ses fonctions sans suspension de ses droits à pension.

Par arrêté en date du 6 mai 1958, sont nommés à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts les candidats dont les noms suivent:

A. — *Elèves libres diplômés de l'école primaire de sylviculture des Barres.*

M. Fotius (René-Claude), à Paul-Robert (Algérie), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Trois-Rivières (Guadeloupe), triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Basse-Terre.

M. Faivre (Michel-René-Guy), 21, rue Amiral-Courbet, à Dijon (Côte-d'Or), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Jasney (Haute-Saône), triage n° 132, inspection des eaux et forêts de Luxeuil.

B. — *Candidats bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés.*

M. Emery (André-Clotaire), à Carlepont (Oise), est nommé agent technique des eaux et forêts de 1er échelon à Larivière (territoire de Belfort), triage n° 137, inspection des eaux et forêts de Belfort.

Par arrêté en date du 6 mai 1958, est acceptée, sur sa demande, à compter du 11 avril 1958, la démission de M. Ihuellou (Yves), agent technique stagiaire des eaux et forêts de 1er échelon à Chèvremont (territoire de Belfort), triage n° 138, inspection des eaux et forêts de Belfort.

Par arrêté en date du 6 mai 1958, est acceptée, sur sa demande, à compter du 1er juin 1958, la démission de M. Bercot (René), agent technique des eaux et forêts de 8e échelon à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), maison forestière de Grammont, triage n° 128, inspection des eaux et forêts de Lunéville.

Par arrêté en date du 6 mai 1958, M. Mussillon (Pierre) est rayé de la liste des candidats agréés à l'emploi d'agent technique des eaux et forêts en application de l'article 23 du statut général des fonctionnaires et de l'article 32 de l'arrêté ministériel réglementaire du 28 décembre 1951.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inscription aux tableaux des substances vénéneuses.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles L. 626, L. 627 et R. 5149 du code de la santé publique,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits aux tableaux des substances vénéneuses, section II, tableau C, les produits suivants:

Ammi Majus et ses préparations galéniques.
Ammoïdine.
Ammidine.

Art. 2. — Le chef du service central de la pharmacie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mai 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le chef du service central de la pharmacie,
JEAN VOLCKRINGER.

Enregistrement de laboratoires d'analyses médicales.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 753 à 761 du code de la santé publique;
Vu le décret du 18 mai 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application des articles 753 à 758 du code de la santé publique,

Arrête:

Art. 1er. — Sont inscrits avec les numéros ci-dessous sur la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés par le ministre de la santé publique et de la population:

3370 Le laboratoire de M. Bœuf (Séraphin), pharmacien, 4, avenue des Arcades, Sisteron (Var). Directeur suppléant: M. Combas, pharmacien.

3371 Le laboratoire de l'institut de médecine légale et institut d'hygiène industrielle et de médecine du travail, Palais du Pharo, à Marseille (Bouches-du-Rhône). Directeur: M. Mosinger (Michel), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Fiorentini, docteur en médecine.

3372 Le laboratoire du centre de phtisiologie de Sarrebourg (Moselle). Directeur: M. Plane, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Hiebel, docteur en médecine.

3373 Le laboratoire de M. Frotin, pharmacien, 28, place Saint-Julien, Domfront (Orne). Directeur suppléant: M. Hébert, pharmacien.

3374 Le laboratoire de M. Bouretz, docteur en médecine, 16, boulevard du Maréchal-Leclerc, à Béthune (Pas-de-Calais). Directeur suppléant: M. Rousseau, docteur en médecine.

3375 Le laboratoire de M. Vachey, pharmacien, 32, quai Michelet, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). Directeur suppléant: M. Rochefort, pharmacien.

3376 Le laboratoire de M. Poirier (Robert), docteur en médecine, 9, rue Desjardins, Angers (Maine-et-Loire). Directeur suppléant: M. Brisset, pharmacien (activité limitée à l'hématologie, la cytologie, la parasitologie).

3377 Le laboratoire de M. Debray, docteur en médecine, 74, rue du Rocher, Paris. Directeur suppléant: M. Mallarmé, docteur en médecine (activité limitée à la cytologie des organes hémopoïétiques).

3378 Le laboratoire de Mme Charmion, pharmacien, 28, cours A.-de-Montgolfier, Saint-Chamond (Loire). Directeur suppléant: M. Stupp, pharmacien.

Art. 2. — La liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés est modifiée ainsi qu'il suit:

2227 Le laboratoire de Mme Dalles (Simone), pharmacien, 36, rue du Maréchal-Foch, à Bagnères (Hautes-Pyrénées). Directeur suppléant: Mme Lansac, pharmacien.

2731 Le laboratoire de M. Laniez (Gérard), docteur en médecine, 26, avenue Emile-Zola, Lille (Nord). Directeur suppléant: M. Barbry, pharmacien.

1717 Le laboratoire de M. Rivoire, docteur en médecine, 20, rue Verdi, Nice (Alpes-Maritimes). Directeur suppléant: M. Salvadori, docteur en médecine.

514 Le laboratoire de M. Guerbet (Yves), docteur en médecine, 46, rue Bouvreuil, Rouen (Seine-Maritime). Directeur suppléant: Mlle David, docteur en médecine.

231 Le laboratoire Vignal et Raoux, 1, rue Chancelier-de-l'Hospital, Périgueux (Dordogne). Directeur: M. Vignal (Edouard), docteur en médecine. Premier directeur suppléant: M. Raoux (Amédée), pharmacien. Deuxième directeur suppléant: M. Guichard (Claude), pharmacien.

762 Le laboratoire de M. Martin (Yves), pharmacien, 10, rue Georges-Clemenceau, Saint-Tropez (Var). Directeur suppléant: Mlle Thomas, pharmacien.

3174 Le laboratoire Parnaudeau et Trucy, 9, boulevard de Strasbourg, Toulon (Var). Directeur: M. Parnaudeau (Henry), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Trucy (François), docteur en médecine.

3092 Le laboratoire de la clinique Saint-Joseph des sœurs de Niederbronn, 16, rue Rœsselmann, Colmar (Haut-Rhin). Directeur: M. Kelber (Pierre), pharmacien. Directeur suppléant: M. Lienhart, pharmacien.

983 Le laboratoire de M. Dhellemmes (Gérard), pharmacien, 26, Grande-Rue, à Roubaix (Nord). Directeur suppléant: M. Dhellemmes (Henri), pharmacien.

1918 Le laboratoire de Mme Wallerand-Delcourt, docteur en médecine, 21, rue de l'Hospice, Maubeuge (Nord). Directeur suppléant: M. Henninot, pharmacien.

3287 Le laboratoire de la chaire de technique et thérapeutique chirurgicale de la faculté de médecine et de pharmacie de Lille, fonctionnant dans les locaux du centre hospitalier de Lille (Nord). Directeur: M. le professeur Laine (Emile), docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Dumont, pharmacien.

713 Le laboratoire de M. Chandelier, docteur en médecine, 15, boulevard Louis-XIV, à Lille (Nord). Directeur suppléant: M. Crampon, docteur en médecine.

1813 Le laboratoire de M. Laine (Charles), pharmacien, 124, rue du Général-de-Gaulle, Mons-en-Barœul (Nord). Directeur suppléant: M. Pecqueur, pharmacien.

1804 Le laboratoire du bureau d'hygiène de Lyon (Rhône). Directeur: M. Violet, docteur en médecine. Directeur adjoint: M. Berthier, docteur en médecine. Directeur suppléant: M. Jambon, docteur en médecine.

2315 Le laboratoire Ruch, résidence du Parc, Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme). Directeur: Mme Pierre (Jeanne), pharmacien. Directeur suppléant: M. Ruch, pharmacien.

3307 Le laboratoire de M. Hameury (Jean), docteur en médecine, 39, rue Cadiou, Saint-Pol-de-Léon (Finistère). Directeur suppléant: M. Serrurier, pharmacien.

2352 Le laboratoire de Mlle Maillard (Marguerite), pharmacien, 67, Grande-Rue, Romorantin (Loir-et-Cher). Directeur suppléant: Mlle Moscarella, pharmacien.

3349 Le laboratoire de Mme Saintain (Simone), docteur en médecine, 238, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris. Directeur suppléant: Mme Lebel (Arlette), docteur en médecine.

3263 Le laboratoire de M. Marchand (Pierre), docteur en médecine, 5, rue Victor-Hugo, Montreuil (Seine). Directeur suppléant: M. Martinet, docteur en médecine.

Art. 3. — Les laboratoires ci-dessous désignés sont supprimés de la liste des laboratoires d'analyses médicales enregistrés:

Le laboratoire de M. Arquembourg, 21, rue d'Amiens, Lille (Nord), enregistré sous le n° 2412.

Le laboratoire de M. Masselot, 3, rue de Lille, à Marchiennes (Nord), enregistré sous le n° 2260.

Le laboratoire de M. Delporte, pharmacien à Coudekerque-Branche (Nord), enregistré sous le n° 448.

Le laboratoire de M. Lugez, pharmacien, 284, rue Jean-Jaurès, à Bruay-sur-Escaut (Nord), enregistré sous le n° 84.

Le laboratoire de M. Ducarne, pharmacien, 173, rue du Faubourg-de-Roubaix, Lille (Nord), enregistré sous le n° 1396.

Le laboratoire de M. Jouffret, pharmacien, 9, rue Cyrus-Hugues, la Seyne (Var), enregistré sous le n° 1260.

Art. 4. — Le directeur général de la santé publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 12 mai 1958.

Pour le ministre:
Le directeur général de la santé publique,
Dr AUJALEU.

Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Par arrêté du 19 mai 1958:

M. le professeur Tanon, membre de l'académie de médecine, est nommé président du conseil supérieur d'hygiène publique de France, en remplacement de M. le docteur Jules Renault, décédé.

M. le docteur Lucien Dreyfus, ancien chef de laboratoire à la faculté de médecine de Paris, est nommé vice-président du conseil supérieur d'hygiène publique de France, en remplacement de M. le docteur Brouardel, nommé président honoraire.

M. le docteur Gernez-Rieux, professeur à la faculté de médecine de Lille, est nommé vice-président du conseil supérieur d'hygiène publique de France, en remplacement de M. le professeur Tanon.

M. Sentenac, directeur général honoraire des services techniques de la préfecture de la Seine, est nommé président de la section des eaux et de l'assainissement, en remplacement de M. le docteur Dreyfus.

M. le docteur Anrieu, professeur de bactériologie, hygiène et médecine sociale à la faculté de Toulouse, est nommé vice-président de la section des eaux et de l'assainissement, en remplacement de M. Sentenac.

Les dispositions de l'arrêté du 2 décembre 1955 sont modifiées en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions du présent arrêté.

Délégations de signature.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mai 1958: page 4783, 1re colonne, 45e ligne, au lieu de: « M. Rain, directeur de la population et de l'entraide », lire: « M. Rain, directeur général de la population et de l'entraide ».

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Prise en considération de projets d'aménagement.

Par arrêté en date du 11 avril 1958, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, le projet d'aménagement de Vannes (Morbihan) est pris en considération.

Par arrêtés en date du 21 avril 1958, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, les projets d'aménagement de la commune de Nancy et du groupement d'urbanisme de Nancy (Meurthe-et-Moselle) sont pris en considération.

Homologation d'indices de majoration applicables aux prix du barème Cabinets des médecins, chirurgiens, sages-femmes et vétérinaires.

Le ministre de la reconstruction et du logement, le ministre de la santé publique et de la population et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 25 de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu l'article 10 du décret n° 46-2960 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée;

Vu l'arrêté du 12 février 1951 portant homologation du barème Cabinets des médecins, chirurgiens, sages-femmes et vétérinaires;

Vu les propositions prévues à l'article 25 ci-dessus,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les indices de majoration applicables aux prix au 1er septembre 1939 du barème Cabinets des médecins, chirurgiens, sages-femmes et vétérinaires sont complétés conformément aux indications du tableau ci-annexé.

Art. 2. — Le directeur des dommages de guerre au ministère de la reconstruction et du logement est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et dont un exemplaire sera déposé au ministère de la reconstruction et du logement (direction des dommages de guerre).

Fait à Paris, le 12 mai 1958.

Le ministre de la reconstruction et du logement,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ PIÉRARD.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GUY NAIRAY.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

Mise à jour d'indices de majoration applicables aux prix du barème Cabinets des médecins, chirurgiens, sages-femmes et vétérinaires.

(Homologué par arrêté du 12 février 1951.)

PÉRIODES D'APPLICATION	MOBILIER, matériel, instruments en général.	ÉQUIPEMENT radiologique.
1952. — 2e semestre	22,0	23,0
1953. — 1er semestre	22,0	23,0
2e semestre	22,0	23,0
1954. — Année	22,0	23,0
1955. — Année	22,0	23,0

MINISTERE DE L'INFORMATION

Régies d'avances.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu l'article 8 de l'ordonnance du 30 décembre 1944 portant fixation des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour les trois premiers mois de l'exercice 1945;

Vu l'instruction interministérielle du 1er avril 1945 sur le service des recettes et des dépenses et sur la comptabilité des opérations de la radiodiffusion-télévision française;

Vu le décret n° 51-135 du 5 février 1951, modifié et complété par le décret n° 53-1271 du 24 décembre 1953, relatif aux régies d'avances et aux régies de recettes instituées pour le payement des menues dépenses ou la perception des recettes imputables au budget de l'Etat, aux budgets annexes, aux budgets des établissements publics nationaux ou aux comptes spéciaux du Trésor;

Vu l'arrêté du 12 septembre 1952 fixant le taux d'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des services de l'Etat et des budgets annexes ainsi que le cautionnement imposé à ces agents;

Vu l'arrêté interministériel du 27 mai 1952, modifié par les arrêtés des 28 septembre 1953 et 2 octobre 1957, portant institution de régies d'avances auprès des services de la radiodiffusion-télévision française;

Vu l'arrêté du 27 janvier 1953, modifié par l'arrêté du 3 mai 1955, instituant à la radiodiffusion-télévision française auprès des studios de Nice une régie d'avances,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté du 3 mai 1955 est modifié ainsi qu'il suit:

« *Art. 2.* — Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur est fixé à 2 millions de francs.

« Il devra être justifié de l'emploi de ces avances dans le délai d'un mois et dans les formes prévues aux articles 55 à 60 de l'instruction interministérielle susvisée ».

Art. 2. — Le directeur général et l'agent comptable de la radiodiffusion-télévision française sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1958. ÉMILE CLAPARÈDE.

Institution d'un contrôle préventif de la presse et des publications.

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'information,

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, et notamment ses articles 8, 11 (2°) et 13;

Vu la loi n° 58-487 du 17 mai 1958 déclarant l'état d'urgence sur le territoire métropolitain;

Vu le décret n° 58-489 du 17 mai 1958 relatif à l'application de l'état d'urgence,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les imprimés, dessins, affiches, images, documents photographiques, écrits de toute nature destinés à la publication sont soumis au contrôle préventif du ministre de l'information, qui peut en interdire la diffusion et la publication.

Art. 2. — L'article unique de l'arrêté du 19 mai 1958 relatif au contrôle de certaines dépêches d'agences d'information est abrogé et remplacé par les dispositions ci-après:

« *Article unique.* — Toutes les dépêches d'agences d'information sont soumises au contrôle préventif du ministre de l'information, qui peut en interdire ou en différer la diffusion et la publication ».

Fait à Paris, le 25 mai 1958.

Le ministre de l'information,
ALBERT GAZIER.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

Institution d'un contrôle préventif des émissions de radio-télévision et des films d'actualité cinématographique.

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'information,

Vu la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, et notamment ses articles 8, 11 (2°) et 13;

Vu la loi n° 58-487 du 17 mai 1958 déclarant l'état d'urgence sur le territoire métropolitain;

Vu le décret n° 58-489 du 17 mai 1958 relatif à l'application de l'état d'urgence,

Arrêtent:

Article unique. — Les émissions de radio-télévision et les films d'actualité cinématographique sont soumis au contrôle préventif du ministre de l'information, qui peut en interdire la diffusion, l'émission ou la projection.

Fait à Paris, le 25 mai 1958.

Le ministre de l'information,
ALBERT GAZIER.

Le ministre de l'intérieur,
JULES MOCH.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 15 avril 1958, M. Nicol (Jean), inscrit sous le numéro 2 (catégorie D, Seine) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 19 avril 1958, est nommé commis stagiaire à compter du 1er mai 1958 et affecté à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de la guerre à Paris.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 27 mai 1958.

A neuf heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de quatrième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 5613 concernant M. Teulé.

2. — Examen d'une demande de troisième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6114 concernant M. Léger.

3. — Examen d'une demande de troisième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6115 concernant M. Reoyo.

4. — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6399 concernant M. Vaugelade.

5. — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6441 concernant M. Vaugelade.

6. — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6442 concernant M. Vaugelade.

7. — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6708 concernant M. Plaisance.

8. — Examen d'une demande de deuxième délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6734 concernant M. Davoust.

9. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6858 concernant M. Bône.

10. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6941 concernant M. Bouyer.

11. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6942 concernant M. Bouyer.

12. — Examen d'une demande de délai suppplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6965 concernant M. Marcel David.

13. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 6985 concernant M. Vangelade.

14. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 7033 concernant M. Réoyo.

15. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 7084 concernant M. Douala Manga Bell.

16. — Examen d'une demande de délai supplémentaire pour la distribution du rapport de la commission des immunités parlementaires sur la demande en autorisation de poursuites n° 7100 concernant M. Calas.

17. — Discussion: I. — Du projet de résolution (n° 7188) tendant à décider la revision de certains articles de la Constitution;

II. — Des propositions de résolution:

1. De M. Bernard Lafay et plusieurs de ses collègues (n° 510) tendant à décider la revision des articles 3 et 45 de la Constitution;

2. De M. Alfred Coste-Floret (n° 651) tendant à décider la revision des articles 9, 12, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 88 de la Constitution;

3. De M. Guy Petit (n° 1826) tendant à décider la revision de l'article 45 de la Constitution;

4. De M. Pascal Arrighi et plusieurs de ses collègues (n° 2076) tendant à décider la revision des articles 6, 13, 16 et 45 de la Constitution;

5. De M. de Bailliencourt (n° 2333) tendant à décider la revision des articles 45 et 55 de la Constitution;

6. De M. Edgar Faure et plusieurs de ses collègues (n° 3033) tendant à décider la revision des articles 3, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 18, 20, 25, 45, 46, 52, 54, 91, 92, 93 de la Constitution et la création d'un article 45 *bis*;

7. De M. Hersant (n° 3101) tendant à décider la revision des articles 45, 46, 47, 48 et 52 de la Constitution;

8. De M. Paul Coste-Floret et plusieurs de ses collègues (n° 3862) tendant à décider la revision des articles 13 et 45 de la Constitution et à joindre cette revision à celle, actuellement en cours, des articles 17, 49, 50, 51, 90 et du titre VIII;

9. De M. Triboulet et plusieurs de ses collègues (n° 4214) tendant à décider la revision de l'ensemble de la Constitution;

10. De M. Senghor et plusieurs de ses collègues (n° 5822) tendant à décider la revision du titre, du préambule et des articles 1er à 6, 11 à 16, 18 à 25, 28 à 48, 52 à 59, 83 à 89, 91 à 94 et 96 à 106 de la Constitution;

11. De M. Paquet et plusieurs de ses collègues (n° 6078) tendant à décider la revision du paragraphe 7 du préambule et des articles 3, 9, 13, 20, 22 et 52 de la Constitution;

12. De MM. Buron et Corniglion-Molinier (n° 6317) tendant à décider la revision de l'article 45 de la Constitution en vue d'instituer une incompatibilité entre les fonctions ministérielles et le mandat parlementaire;

13. De M. Goussu et plusieurs de ses collègues (n° 6127) tendant à décider la revision des articles 13 à 16 inclus et 18 à 20 inclus de la Constitution;

14. De M. Paul Reynaud (n° 7179) tendant à décider de la revision de l'article 13 de la Constitution,

(N° 7196 — M. Paul Coste-Floret, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 26 mai 1958.

N° 7188 (1) (2). — Projet de résolution tendant à décider la revision de certains articles de la Constitution (renvoyé à la commission du suffrage universel).

N° 7196. — Rapport de M. Paul Coste-Floret, au nom de la commission du suffrage universel, sur le projet et les propositions de résolution tendant à décider la revision de certains articles de la Constitution.

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 23 mai 1958.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 27 mai 1958.

N° 7105. — Proposition de résolution de M. Temple tendant à inviter le Gouvernement à rétablir le plus tôt possible la perception à son taux normal de la taxe à la valeur ajoutée sur la margarine (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7113. — Proposition de résolution de M. André Begouin tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les taxis des agglomérations rurales d'un contingent d'essence détaxée (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 7121. — Proposition de loi de M. André Begouin tendant à exonérer de la taxe sur les transports les véhicules affectés au transport exclusif du gaz de Lacq (renvoyée à la commission des finances).

N° 7127. — Proposition de loi de M. Courrier relative à l'amélioration du sort des vieux et tendant: 1° à réserver aux bénéficiaires du fonds national de solidarité les recettes encaissées au titre de la loi du 30 juin 1956; 2° à accroître le nombre de ces bénéficiaires en élevant les plafonds de ressources annuelles dont il est actuellement tenu compte et en attribuant l'allocation supplémentaire aux petits retraités; 3° à augmenter au fur et à mesure des possibilités financières cette allocation supplémentaire; 4° à majorer de 20 p. 100 les diverses allocations vieillesse payées au titre des dispositions des livres VII, VIII et IX du code de la sécurité sociale (renvoyée à la commission du travail).

N° 7128. — Proposition de résolution de M. Courrier tendant à inviter le Gouvernement à mettre sans tarder à l'étude puis en application un plan destiné à solutionner la question du logement des vieux travailleurs et personnes âgées (renvoyée à la commission du travail).

N° 7132. — Proposition de résolution de M. Jean Lainé tendant à inviter le Gouvernement à exonérer de la surtaxe progressive les soldes perçues par les militaires faisant leur service en A. F. N. (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 7133. — Proposition de loi de M. Jean Lainé relative à la réparation des dégâts causés par les sangliers et les cerfs (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7135. — Proposition de résolution de M. Le Strat tendant à inviter le Gouvernement à étendre les conditions de recrutement exceptionnel de professeurs d'enseignement général, de professeurs d'enseignement technique théorique ou de professeurs techniques adjoints de centres d'apprentissage (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 7142. — Proposition de loi de M. Courrier tendant : 1° à réserver exclusivement aux ayants droit la totalité des fonds recueillis par les caisses d'allocations familiales; 2° à augmenter de 20 p. 100 à dater du 1er juin 1958 le montant des prestations familiales; 3° à rétablir une variation automatique des allocations familiales en fonction d'un salaire réel (renvoyée à la commission du travail).

N° 7143 (1). — Proposition de loi de M. Courrier tendant à autoriser, dans les communes du département de l'Aube bénéficiant de l'appellation contrôlée « champagne », les vignerons qui en feront la demande, à conserver ou à reconstituer une partie de leur vignoble en plants « gamay », dans la limite maximum de 50 p. 100 de leur exploitation (renvoyée à la commission des boissons).

N° 7148. — Proposition de loi de M. Bissol tendant à rendre applicables dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion certaines dispositions du code rural relative aux baux ruraux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7149. — Proposition de loi de M. Bernard Paumier tendant à permettre aux producteurs de lait de procéder eux-mêmes à un contrôle supplémentaire de la teneur en matière grasse du lait, qu'ils livrent aux entreprises de traitement et de transformation (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 7150. — Proposition de loi de M. Fernand Grenier tendant à reconduire pour trois années la loi du 6 août 1953 portant création d'un fonds de développement de l'industrie cinématographique (renvoyée à la commission de la presse).

N° 7151. — Proposition de loi de M. Bissol relative à la prophylaxie de la lèpre (renvoyée à la commission de la famille).

N° 7154. — Proposition de résolution de M. Etienne Fajon tendant à inviter le Gouvernement à organiser la coordination obligatoire des constructions scolaires et des constructions de logements (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 7155. — Proposition de résolution de Mlle Marzin tendant à inviter le Gouvernement à respecter, dans les écoles normales supérieures, le principe constitutionnel de gratuité de l'enseignement et, en conséquence, à ne pas faire payer aux élèves la majoration des frais généraux et des dépenses de fonctionnement de ces établissements (renvoyée à la commission de l'éducation nationale).

N° 7177. — Projet de loi portant ratification du décret du 11 avril 1958 relatif à la formation de la classe 1960 (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 7193. — Rapport de M. Besset, au nom de la commission du travail, sur la proposition de loi modifiée par le Conseil de la République tendant à permettre l'attribution de l'allocation accordée aux conjoints et veuves de salarié ayant élevé au moins cinq enfants, à certaines catégories de veuves dont le mari est décédé antérieurement au 1er janvier 1955.

N° 7201. — Proposition de résolution de M. Savary tendant à inviter le Gouvernement à examiner d'urgence le cas de tous les députés ayant quitté la métropole depuis le 13 mai 1958 qui, à Alger, par leur activité, contribuent à ébranler le régime républicain et l'unité de la patrie (renvoyée à la commission de la justice).

(1) Tirage restreint.

Validation de pouvoirs.

Dans sa séance du 26 mai 1958, l'Assemblée nationale a validé les pouvoirs de M. Alexis Thomas, député de la Seine (2e circonscription).

Démission de membre de commission.

Dans sa séance du 26 mai 1958, l'Assemblée nationale a été informée que M. Isorni a donné sa démission de membre de la commission de l'intérieur.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 26 mai 1958, l'Assemblée nationale a nommé:

1° M. Isorni membre de la commission des affaires étrangères, en remplacement de M. Mutter (André);

2° M. Morice (André) membre de la commission de la défense nationale, en remplacement de M. Badie;

3° M. Quinson membre de la commission de l'intérieur, en remplacement de M. Faure (Edgar) (Jura);

4° M. Dubois membre de la commission des territoires d'outre-mer, en remplacement de M. Cheikh (Mohamed-Said).

Commission de la justice et de législation.

Séance du lundi 26 mai 1958.

Présents. — MM. Briffod, Bruelle, Cherrier, Crouan, Cupfer, Dejean, Denis (Alphonse), Dreyfus-Schmidt, Duveau, Mme Estachy, MM. de Felice, Gautier (André), Gourdon, Halbout, Isorni, Lefranc (Jean) (Pas-de-Calais), Mailhe, Marie (André), Marin (Fernand), Maton, Mignot, Minjoz, Naudet, Ninine, Peron (Yves), Perroy, Pianta, Plaisance, Mme Rabaté, MM. Rolland, Salliard du Rivault, Seitlinger, Sissoko Fily Dabo, Wasmer.

Excusé. — M. Alloin.

Suppléants. — MM. Bône (de M. Berthommier), Ranoux (de M. Bourbon), Parrot (de M. Davoust), Teitgen (de M. Douala), Maurice-Bokanowski (de M. Gaumont), Coutant (de M. Juvénal), Mme Francine Lefebvre (de M. Lacaze), M. Fauchon (de M. Vigier).

Commission des immunités parlementaires.

Séance du lundi 26 mai 1958.

Présents. — MM. Ballanger (Robert), Bartolini, Berrang, Cormier, Halbout, Lainé (Jean) (Eure), Mailhe, Mlle Marzin, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montalat, Peron (Yves), Pierrard, Seitlinger, Tourné, Vayron (Philippe).

Suppléants. — MM. Caillavet, Gagnaire, Nicolas (Lucien) (Vosges).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 27 mai 1958, à dix-neuf heures (local de la commission des finances):

Désignation d'un représentant à la commission de codification des règles relatives à l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence, constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins), est convoquée par M. le président pour le mardi 27 mai 1958, à l'issue de la réunion de la conférence d'organisation des débats convoquée pour neuf heures trente.

Réunions du mardi 27 mai 1958.

Rectificatif.

Commission des finances, à dix-neuf heures. — Local de la commission.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix-sept heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 27 mai 1958.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Dépôt et discussion éventuels d'une résolution tendant à décider la revision de certains articles de la Constitution.

Documents mis en distribution le mardi 27 mai 1958.

N° 460. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier l'article 15 de la loi n° 54-1508 du 31 décembre 1951 relatif au fonds de garantie automobile (renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale).

N° 461. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 29 janvier 1831 en ce qui concerne la prescription des créances de l'Etat et des collectivités publiques (renvoyée à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale).

N° 462. — Projet de loi, modifié par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, modifiant, en ce qui concerne l'élection des conseillers de la République représentant les citoyens français résidant au Maroc, en Tunisie, au Cambodge, au Laos et au Vietnam, les dispositions de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République (renvoyée à la commission du suffrage universel).

Nomination de membre de commission générale.

Dans sa séance du lundi 26 mai 1958, le Conseil de la République a nommé M. Georges Aguesse, membre suppléant à la commission du suffrage universel, en remplacement de M. Alain Poher, démissionnaire.

Nomination de membres d'un organisme extraparlementaire.

Dans sa séance du lundi 26 mai 1958, le Conseil de la République a nommé MM. Joseph Yvon et Jean-Louis Rolland pour le représenter au sein du conseil supérieur de l'Etablissement national des invalides de la marine.

Convocation de commission.

La commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions se réunira le mardi 27 mai 1958, un quart d'heure après l'ouverture de la séance publique (local n° 221):

I. — Examen en troisième lecture du projet de loi (n° 462, session 1957-1958), modifié par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, modifiant les articles 55, 56 et 57 de la loi du 23 septembre 1948 relative à l'élection des conseillers de la République.

II. — Examen, sous réserve du vote par l'Assemblée nationale, d'une proposition de résolution tendant à modifier certains articles de la Constitution.

Réunion de commission du mardi 27 mai 1958.

Commission du suffrage universel, local n° 221. — Un quart d'heure après l'ouverture de la séance publique.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 29 mai 1958.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer abrogeant l'article 2 du décret du 19 mars 1937 portant application dans le territoire sous mandat français du Cameroun de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance. (N°s 172 et 210, session 1957-1958. — M. Pierre Cornet, rapporteur de la commission des affaires financières.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer abrogeant l'article 2 du décret du 19 mars 1937 portant application dans les territoires d'outre-mer de la loi du 13 juillet 1930 relative au contrat d'assurance. (N°s 173 et 211, session 1957-1958. — M. Pierre Cornet, rapporteur de la commission des affaires financières.)

3. — Discussion de la proposition de M. Castex tendant à recommander au Gouvernement des directives en matière d'équipement aéronautique pour l'établissement du troisième plan quadriennal des départements et des territoires d'outre-mer. (N°s 202 et 214, session 1957-1958. — M. Castex, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.)

4. — Discussion de la proposition de M. Castex tendant à recommander au Gouvernement des directives en matière de tourisme pour l'établissement du troisième plan quadriennal des départements et des territoires d'outre-mer. (N°s 203 et 216, session 1957-1958 — M. Castex, rapporteur de la commission du plan, de l'équipement et des communications.)

5. — Discussion de la proposition de M. Lhuillier tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures susceptibles de favoriser l'équipement agricole et la diffusion de moyens de culture mécaniques dans les territoires d'outre-mer et recommandant, à cet effet, la création d'un fonds d'équipement et de mécanisation agricoles à l'échelon du ministère de la France d'outre-mer. (N°s 93 et 209, session 1957-1958. — M. Lhuillier, rapporteur de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Hède, rapporteur.)

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée de l'Union française.

Un concours est ouvert les 24, 25, 26 et 27 novembre 1958 pour le recrutement de deux administrateurs des services de l'Assemblée de l'Union française.

Les candidats des deux sexes qui voudront prendre part à ce concours devront posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins, ou être citoyens de l'Union française, jouir de leurs droits civiques, et être âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus le jours du concours. Cette limite d'âge sera reculée, s'il y a lieu, d'une durée égale à celle du service militaire obligatoire ou de guerre effectivement accompli, ou du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ou au temps de service homologué dans la Résistance. Cette limite d'âge sera reculée également d'un an par enfant à charge, suivant le code de la famille.

Des dérogations concernant la limite d'âge supérieure ainsi calculée pourront être accordées dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur, par décision individuelle de MM. les questeurs, en faveur des candidats originaires d'outre-mer.

Les candidats du sexe masculin devront en outre justifier qu'ils se trouvent en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Pour être admis à concourir, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de licence ou d'un des diplômes ou certificats figurant à l'énumération de l'article 5 de l'arrêté du 30 juillet 1953 relatif aux conditions d'admission au concours d'entrée à l'école nationale d'administration, premier concours (*Journal officiel* du 5 août 1953, p. 6880).

Le registre des inscriptions est ouvert au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, palais de l'Assemblée de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, à Paris (16e).

Les demandes d'inscription devront faire l'objet d'une requête manuscrite. Elles seront reçues jusqu'au 20 octobre 1958, à dix-huit heures; à cette date, le registre des inscriptions sera définitivement clos.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée des pièces suivantes:

1° Extrait récent de l'acte de naissance;

2° Extrait récent pour néant du casier judiciaire;

3° Note signée du candidat, indiquant sa situation de famille, ainsi que sa profession actuelle et ses activités antérieures;

4° Copie certifiée conforme des diplômes universitaires ou autres possédés par le candidat;

5° Pour tout candidat du sexe masculin, une pièce émanant de l'autorité militaire ou sa copie certifiée conforme, établissant qu'il se trouve en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée;

6° S'il y a lieu, des attestations officielles du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ainsi que du temps de service homologué dans la Résistance.

Les attestations mentionnées au 5° et au 6° peuvent faire l'objet d'une pièce unique, tel que état signalétique et des services militaires.

Les épreuves du concours auront lieu dans les centres suivants:

Paris, Alger, Fort-de-France, Basse-Terre, Cayenne, Saint-Denis-de-la-Réunion, Dakar, Yaoundé, Lomé, Brazzaville, Tananarive, Nouméa.

D'autres centres pourront, si nécessaire, être créés par décision des questeurs, tant dans la métropole que dans les pays d'outre-mer de l'Union française.

Les frais de déplacement et de séjour imposés aux candidats pour leur participation au concours sont entièrement à leur charge.

Les épreuves commenceront le 24 novembre 1958 et auront lieu d'après l'horaire suivant (heure locale de chaque centre):

1° Composition française sur un sujet d'ordre général (durée: 4 heures): le lundi 24 novembre 1958, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa, à partir de quatorze heures);

2° Composition sur le droit des pays d'outre-mer (Etats associés d'outre-mer, Algérie et départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, Etat sous tutelle du Cameroun, République autonome du Togo) (durée: 4 heures): le mardi 25 novembre 1958, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa, à partir de quatorze heures);

3° Composition portant sur le droit public français (droit constitutionnel, droit administratif) (durée: 4 heures): le mercredi 26 novembre 1958, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa, à partir de quatorze heures);

4° Composition portant sur la géographie de l'Union française (durée: 3 heures): le jeudi 27 novembre 1958, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa, à partir de quatorze heures).

Les épreuves de chaque matière seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Composition française	3
Droit des pays d'outre-mer	2
Droit public français	2
Géographie de l'Union française	1,5

Pour être admis, les candidats devront réunir au moins un total de 102 points pour l'ensemble des épreuves, soit une moyenne de 12/20.

Une note inférieure à 5/20 pour une épreuve sera éliminatoire.

Une majoration égale à 5 p. 100 du total des points obtenus au concours est accordée aux candidats appartenant aux services de l'Assemblée, ainsi qu'aux veuves de guerre et aux déportés.

Les deux candidats admis seront appelés à l'emploi d'administrateur stagiaire des services de l'Assemblée de l'Union française au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans le cadre et sous réserve du résultat favorable de la visite médicale d'aptitude.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admis au titre de ce concours en sus des deux candidats précités.

Tout candidat qui ne pourra prendre son service dans le délai de deux mois après y avoir été appelé sera considéré comme renonçant définitivement à l'emploi qui lui aura été offert, sauf motifs très exceptionnels qui seront appréciés par le bureau de l'Assemblée.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires soit en écrivant au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française (palais de l'Union française), 1, avenue d'Iéna, Paris (16e), soit en se présentant ou en téléphonant au service du personnel de l'Assemblée (21, rue La Boétie, Paris [8e], téléphone: Anjou 62-91).

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur à la documentation étrangère des services de l'Assemblée de l'Union Française.

Un concours est ouvert les 24, 25, 27, 28 et 29 novembre 1958 pour le recrutement d'un *administrateur à la documentation étrangère* des services de l'Assemblée de l'Union française.

Les candidats des deux sexes qui voudront prendre part à ce concours devront posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins ou être citoyens de l'Union française, jouir de leurs droits civiques et être âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus le jour du concours. Cette limite d'âge sera reculée, s'il y a lieu, d'une durée égale à celle du service militaire obligatoire ou de guerre effectivement accompli, ou du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ou au temps de service homologué dans la Résistance. Cette limite d'âge sera reculée également d'un an par enfant à charge suivant le code de la famille.

Des dérogations concernant la limite d'âge supérieure ainsi calculée pourront être accordées dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur, par décision individuelle de MM. les questeurs, en faveur des candidats originaires d'outre-mer.

Les candidats du sexe masculin devront en outre justifier qu'ils se trouvent en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Pour être admis à concourir, les candidats devront être titulaires d'un diplôme de licence ou d'un des diplômes ou certificats figurant à l'énumération de l'article 5 de l'arrêté du 30 juillet relatif aux conditions d'admission au concours d'entrée à l'école nationale d'administration, premier concours (*Journal officiel* du 5 août 1953, page 6880).

Le registre des inscriptions est ouvert au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, palais de l'Assemblée de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, à Paris (16e).

Les demandes d'inscription devront faire l'objet d'une requête *manuscrite*. Elles seront reçues jusqu'au 20 octobre 1958, à 18 heures; à cette date, le registre des inscriptions sera définitivement clos.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée des pièces suivantes:

1° Extrait récent de l'acte de naissance;

2° Extrait récent pour néant du casier judiciaire;

3° Note signée du candidat indiquant sa situation de famille, ainsi que sa profession actuelle et ses activités antérieures;

4° Copie certifiée conforme des diplômes universitaires ou autres possédés par le candidat;

5° Pour tout candidat du sexe masculin, une pièce émanant de l'autorité militaire, ou sa copie certifiée conforme, établissant qu'il se trouve en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée;

6° S'il y a lieu, des attestations officielles du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ainsi que du temps de service homologué dans la Résistance.

Les attestations mentionnées au 5° et au 6° peuvent faire l'objet d'une pièce unique, tel qu'état signalétique et des services militaires.

Les épreuves du concours auront lieu dans les centres suivants:

Paris, Alger, Fort-de-France, Basse-Terre, Cayenne, Saint-Denis de la Réunion, Dakar, Yaoundé, Lomé, Brazzaville, Tananarive, Nouméa.

D'autres centres pourront, si nécessaire, être créés par décision des questeurs, tant dans la métropole que dans les pays d'outre-mer de l'Union française.

Les frais de déplacement et de séjour imposés aux candidats pour leur participation au concours sont entièrement à leur charge.

Les épreuves commenceront le 24 novembre 1958 et auront lieu d'après l'horaire suivant (heure locale de chaque centre):

1° Composition française sur un sujet d'ordre général (durée: 4 heures): le lundi 24 novembre 1958, à partir de 8 heures (pour le centre de Nouméa, à partir de 14 heures);

2° Composition sur le droit des pays d'outre-mer (Etats associés d'outre-mer, Algérie et départements d'outre-mer, territoires d'outre-mer, Etat sous tutelle du Cameroun, République autonome du Togo) (durée: 4 heures): le mardi 25 novembre 1958, à partir de 8 heures (pour le centre de Nouméa, à partir de 14 heures);

3° Composition portant sur la géographie de l'Union française (durée: 3 heures): le jeudi 27 novembre 1958, à partir de 8 heures (pour le centre de Nouméa, à partir de 14 heures);

4° Une épreuve de langue anglaise (durée: 4 heures) comportant deux sujets: *a*) la traduction en français d'un texte l'ordre littéraire ou général; *b*) la traduction en français d'un document de caractère politique, administratif, juridique ou économique: le vendredi 28 novembre 1958, à partir de 8 heures (pour le centre de Nouméa, à partir de 14 heures);

5° Une épreuve de langue allemande (durée: 4 heures) comportant deux sujets: *a*) la traduction en français d'un texte d'ordre littéraire ou général; *b*) la traduction en français d'un document de caractère politique, administratif, juridique ou économique: le samedi 29 novembre 1958, à partir de 8 heures (pour le centre de Nouméa, à partir de 14 heures).

Aux épreuves de langue anglaise et de langue allemande, l'emploi d'un dictionnaire dans la langue est seul autorisé.

Les trois premières épreuves (composition française, droit des pays d'outre-mer, géographie de l'Union française) sont communes au concours faisant l'objet du présent arrêté et au concours ouvert les 24, 25, 26 et 27 novembre 1958 pour le recrutement de deux administrateurs. Lesdites épreuves seront subies simultanément par les candidats à l'un ou l'autre concours; elles auront lieu dans la même salle et porteront sur les mêmes sujets.

Les épreuves de chaque matière seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Composition française	3
Droit des pays d'outre-mer	1
Géographie de l'Union française	1
Epreuve de langue anglaise	3
Epreuve de langue allemande	3

Pour être admis, les candidats devront réunir au moins un total de 132 points pour l'ensemble des épreuves, soit une moyenne de 12/20.

Une note inférieure à 5/20 pour une épreuve sera éliminatoire.

Une majoration égale à 5 p. 100 du total des points obtenus au concours est accordée aux candidats appartenant aux services de l'Assemblée, ainsi qu'aux veuves de guerre et aux déportés.

Sera déclaré admis et appelé à l'emploi d'administrateur stagiaire à la documentation étrangère de l'Assemblée de l'Union française le candidat ayant obtenu le premier rang au classement, sous réserve du résultat favorable de la visite médicale d'aptitude.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admis au titre de ce concours en sus du candidat précité.

Le candidat qui ne pourra prendre son service dans le délai de deux mois après y avoir été appelé sera considéré comme renonçant définitivement à l'emploi qui lui aura été offert, sauf motifs très exceptionnels qui seront appréciés par le bureau de l'Assemblée.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires, soit en écrivant au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française (palais de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, Paris, 16e), soit en se présentant ou en téléphonant au service du personnel de l'Assemblée (21, rue La Boétie, Paris, 8e, téléphone: Anjou 62-91).

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur adjoint des services de l'Assemblée de l'Union française.

Un concours est ouvert les 15, 16 et 17 décembre 1958 pour le recrutement de trois administrateurs adjoints des services de l'Assemblée de l'Union française.

Les candidats des deux sexes qui voudront prendre part à ce concours devront posséder la nationalité française depuis cinq ans au moins, ou être citoyens de l'Union française, jouir de leurs droits civiques et être âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus le jour du concours. Cette limite d'âge sera reculée, s'il y a lieu, d'une durée égale à celle du service militaire obligatoire ou de guerre effectivement accompli ou du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ou au temps de service homologué dans la Résistance. Cette limite d'âge sera également reculée d'un an par enfant à charge suivant le code de la famille.

Des dérogations concernant la limite d'âge supérieure ainsi calculée pourront être accordées dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur, par décision individuelle de MM. les questeurs en faveur des candidats originaires d'outre-mer.

Les candidats du sexe masculin devront en outre justifier qu'ils se trouvent en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée.

Le registre des inscriptions est ouvert au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française, palais de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, à Paris (16e).

Les demandes d'inscription devront faire l'objet d'une requête *manuscrite*. Elles seront reçues jusqu'au 10 novembre 1958, à dix-huit heures; à cette date le registre des inscriptions sera définitivement clos.

Toute demande d'inscription devra être accompagnée des pièces suivantes:

1° Extrait récent de l'acte de naissance;
2° Extrait récent pour néant du casier judiciaire;
3° Note, signée du candidat, indiquant sa situation de famille, ainsi que sa profession actuelle et des activités antérieures;
4° S'il y a lieu, copie certifiée conforme des diplômes possédés;
5° Pour tout candidat du sexe masculin, une pièce émanant de l'autorité militaire, ou sa copie certifiée conforme, établissant qu'il se trouve en position régulière au regard des lois sur le recrutement de l'armée;
6° S'il y a lieu, des attestations officielles du temps passé en captivité, internement politique ou déportation, ainsi que du temps de service homologué dans la Résistance.

Les attestations mentionnées au 5° et au 6° peuvent faire l'objet d'une pièce unique, tel qu'état signalétique et des services militaires.

Les épreuves du concours auront lieu dans les centres suivants:

Paris, Fort-de-France, Basse-Terre, Cayenne, Saint-Denis-de-la-Réunion, Alger, Dakar, Yaoundé, Lomé, Brazzaville, Tananarive, Nouméa.

D'autres centres pourront, si nécessaire, être créés par décision des questeurs, tant dans la métropole que dans les pays d'outre-mer de l'Union française.

Les frais de déplacement et de séjour imposés aux candidats pour leur participation au concours sont entièrement à leur charge.

Les épreuves commenceront le lundi 15 décembre 1958 et auront lieu d'après l'horaire suivant (heure locale de chaque centre):

1° Une dictée (durée: une demi-heure): le lundi 15 décembre 1958, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quatorze heures);
2° Une composition française sur un sujet d'ordre général (durée: trois heures): le lundi 15 décembre 1958, à partir de neuf heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quinze heures);
3° Une composition portant sur des notions élémentaires de droit administration ou de législation financière (durée: une heure et demie): le mardi 16 décembre 1958, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quatorze heures);
4° Une composition de géographie (Union française) (durée: une heure et demie): le mardi 16 décembre 1958, à partir de dix heures (pour le centre de Nouméa: à partir de seize heures);
5° Deux problèmes d'arithmétique (durée: deux heures): le mercredi 17 décembre 1958, à partir de huit heures (pour le centre de Nouméa: à partir de quatorze heures);
6° L'établissement d'un tableau de statistiques ou de finances (durée: une heure et demie): le mercredi 17 décembre 1958, à partir de dix heures trente (pour le centre de Nouméa: à partir de seize heures trente).

L'épreuve de droit administratif ou de législation financière portera sur le programme suivant:

Droit administratif:

1° Les sources du droit administratif: loi, règlement, jurisprudence, notions générales sur le recours pour excès de pouvoir et la responsabilité de la puissance publique;
2° Domaine public et domaine privé; établissements publics et entreprises nationalisées;
3° Contrats et marchés administratifs; les marchés de travaux publics et de fournitures.

Législation financière:

1° Budget: préparation, vote, exécution, contrôle. Contenu du budget: nature juridique et objet des dépenses publiques. Classification des recettes publiques;
2° Impôts: généralités sur l'impôt (impôts directs et impôts indirects; taxe et impôt; impôt sur le revenu et impôt sur le capital); taxe proportionnelle et surtaxe progressive;
3° Comptabilité publique: règles de la comptabilité publique; la comptabilité des dépenses engagées.

Les épreuves de chaque matière seront cotées de 0 à 20 points et affectées des coefficients suivants:

Dictée	2
Composition française	3
Composition de droit	2,5
Composition de géographie	1,5
Problèmes d'arithmétique	2
Etablissement d'un tableau de statistiques ou de finances	1

Pour être admis, les candidats devront réunir au moins un total de 168 points pour l'ensemble des épreuves, soit une moyenne de 11/20. Une note inférieure à 5/20 pour une épreuve sera éliminatoire.

Une majoration égale à 5 p. 100 du total des points obtenus au concours sera accordée aux candidats appartenant aux services de l'Assemblée, ainsi qu'aux veuves de guerre et aux déportés.

Les trois candidats admis seront appelés à l'emploi d'administrateur adjoint stagiaire des services de l'Assemblée de l'Union française au fur et à mesure des vacances qui se produiront dans le cadre et sous réserve du résultat favorable de la visite médicale d'aptitude.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admis au titre de ce concours, en sus des trois candidats précités.

Tout candidat qui ne pourra prendre son service dans le délai de deux mois après y avoir été appelé, sera considéré comme renonçant définitivement à l'emploi qui lui aura été offert, sauf motifs très exceptionnels, qui seront appréciés par le bureau de l'Assemblée.

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires soit en écrivant au secrétariat général de l'Assemblée de l'Union française (palais de l'Union française, 1, avenue d'Iéna, Paris [16e], soit en se présentant ou en téléphonant au service du personnel de l'Assemblée, 21, rue la Boétie, Paris [8e], téléphone: Anjou 6291).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Meximieux (Ain).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Meximieux (Ain).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de l'Ain, préfecture, à Bourg.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Baugé (Maine-et-Loire).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Baugé (Maine-et-Loire).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'aide sociale de Maine-et-Loire, cité administrative, rue Dupetit-Thouars, à Angers.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis relatif au tirage de la dix-neuvième tranche de la loterie nationale 1958.

Le tirage de la dix-neuvième tranche de la loterie nationale 1958 aura lieu le mercredi 28 mai 1958, à vingt heures trente, en présence du public.

MINISTÈRE DES FINANCES DES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS. — SERVICE DES

TABLEAU PAR GROUPEMENTS D'UTILISATION. —

IMPOR

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (EN MILLIERS		
	1957		
	Etranger.	Zone franc.	Total.
Mois d'avril des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	267	360	627
Energie, lubrifiants	4.364	4	4.368
Produits bruts	708	326	1.034
Produits manufacturés	302	32	334
Dont : Demi-produits (or exclu)	260	15	275
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	6	»	6
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	24	2	26
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	12	15	27
Or industriel	»	»	»
Total	5.641	722	6.363
Quatre premiers mois des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	966	1.479	2.445
Energie, lubrifiants	16.397	28	16.425
Produits bruts	2.896	1.205	4.101
Produits manufacturés	1.348	94	1.442
Dont : Demi-produits (or exclu)	1.152	73	1.225
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	24	»	24
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	119	6	125
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	53	15	68
Or industriel	»	»	»
Total	21.607	2.806	24.413

EXPOR

DESIGNATION DES GROUPEMENTS D'UTILISATION	QUANTITES (EN MILLIERS		
	1957		
	Etranger.	Zone franc.	Total.
Mois d'avril des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	298	98	396
Energie, lubrifiants	777	142	919
Produits bruts	1.744	38	1.782
Produits manufacturés	678	228	906
Dont : Demi-produits (or exclu)	584	170	754
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	1	1	2
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	70	26	96
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	23	31	54
Or industriel	»	»	»
Total	3.497	506	4.003
Quatre premiers mois des			
Alimentation (à l'exclusion des oléagineux, huiles et graisses), boissons, tabacs	1.255	454	1.709
Energie, lubrifiants	2.898	716	3.614
Produits bruts	6.893	158	7.051
Produits manufacturés	2.872	928	3.800
Dont : Demi-produits (or exclu)	2.460	696	3.156
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'agriculture	5	4	9
Dont : Produits finis destinés principalement : A l'équipement de l'industrie et des autres activités collectives.	322	97	419
Dont : Produits finis destinés principalement : A la consommation	85	131	216
Or industriel	»	»	»
Total	13.918	2.256	16.174

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

AFFAIRES ECONOMIQUES ET INTERNATIONALES. — STATISTIQUE COMMERCIALE

COMMERCE SPECIAL (Y COMPRIS L'OR INDUSTRIEL)

TATIONS

DE TONNES METRIQUES)			VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
1958			1957			1958		
Etranger.	Zone franc.	Total.	Etranger.	Zone franc.	Total.	Etranger.	Zone franc.	Total.
années 1957 et 1958.								
231	393	627	16.165	26.713	42.878	18.385	38.139	56.524
3.784	48	3.832	43.693	39	43.732	37.391	467	37.858
650	452	1.102	43.678	15.492	59.170	37.107	17.093	54.200
371	21	392	50.248	2.782	53.030	59.994	2.691	62.685
316	19	335	23.308	2.197	25.505	29.267	2.406	31.673
5	»	5	2.117	3	2.120	1.948	5	1.953
39	2	41	16.974	132	17.106	21.467	117	21.584
11	»	11	7.849	450	8.299	7.312	163	7.475
»	»	»	1.064	»	1.064	67	»	67
5.039	911	5.953	154.848	45.026	199.874	152.944	58.390	211.334
années 1957 et 1958.								
823	1.669	2.492	63.860	107.650	171.510	67.846	155.668	223.514
16.101	241	16.342	163.832	264	164.096	160.086	2.573	162.659
2.456	1.622	4.078	181.513	51.995	233.508	150.606	62.688	213.294
1.436	124	1.560	211.549	10.656	222.205	233.087	12.417	245.504
1.255	115	1.370	97.580	9.374	106.954	113.168	11.273	124.441
13	»	13	8.271	11	8.282	5.829	13	5.842
129	8	137	71.627	446	75.073	86.520	466	86.986
39	1	40	31.071	825	31.896	27.570	665	28.235
»	»	»	5.454	2	5.456	580	5	585
20.816	3.656	24.472	626.208	170.567	796.775	612.205	233.351	845.556

TATIONS

DE TONNES METRIQUES)			VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)					
1958			1957			1958		
Etranger.	Zone franc.	Total.	Etranger.	Zone franc.	Total	Etranger.	Zone franc.	Total
années 1957 et 1958.								
261	109	370	12.524	9.073	21.597	13.987	9.961	23.948
603	247	850	5.919	1.988	7.907	6.113	3.414	9.527
1.705	42	1.747	12.105	1.126	13.231	10.941	1.865	12.806
612	244	856	69.501	41.856	111.357	76.471	49.068	125.539
521	177	698	35.546	10.447	45.993	35.219	11.592	46.811
1	2	3	383	406	789	466	878	1.344
60	31	91	16.318	9.895	26.213	17.495	11.800	29.295
30	34	64	17.254	21.108	38.362	23.291	24.798	48.089
»	»	»	1.091	25	1.116	61	19	80
3.181	612	3.823	101.140	54.068	155.208	107.573	64.327	171.900
années 1957 et 1958.								
1.156	455	1.611	50.686	37.584	88.270	54.201	41.782	95.983
2.884	1.093	3.977	23.810	9.091	32.901	29.945	15.490	45.435
6.788	168	6.956	54.681	4.703	59.384	48.128	6.771	54.899
2.416	979	3.395	270.747	168.784	439.531	311.840	198.456	510.296
2.086	719	2.805	141.726	41.643	183.369	146.064	47.345	193.409
4	8	12	1.577	1.232	2.809	1.427	2.796	4.223
209	111	320	61.661	37.496	99.157	71.520	46.787	118.307
117	141	258	65.783	88.413	154.196	92.829	101.528	194.357
»	»	»	5.348	109	5.457	1.025	179	1.204
13.244	2.695	15.939	405.272	220.271	625.543	415.139	262.678	707.817

TABLEAU PAR GRANDES CATEGORIES

IMPORTATIONS

Mois d'avril 1958.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la Nomenclature générale des produits.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Avril 1958.		Mars 1958.		Avril 1958.		Mars 1958.	
	Étranger.	Zone franc.	Étranger.	Zone franc	Étranger.	Zone franc.	Étranger.	Zone franc.
1. Animaux vivants et produits du règne animal...	19.162	2.150	23.222	2.000	4.019	527	4.344	517
2. Produits du règne végétal:								
Céréales	17.386	36.221	28.842	60.529	590	1.371	868	2.435
Autres produits du règne végétal	132.120	213.187	144.489	231.843	10.216	22.507	10.952	23.595
3. Graisses et huiles (animales et végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale.	7.820	13.977	5.700	13.732	959	2.590	722	2.556
4. Produits des industries alimentaires; boissons, liquides alcooliques et vinaigres; tabacs	88.192	214.730	87.529	203.948	5.950	19.834	5.899	20.018
5. Produits minéraux:								
Houilles crues, agglomérés, lignites, etc.	1.352.978	1.276	1.549.941	23.426	13.248	16	15.211	288
Produits pétroliers	2.373.430	46.279	2.477.592	56.666	22.985	451	23.830	589
Autres produits minéraux (minerais, matériaux, etc.)	443.809	286.837	398.385	260.084	4.996	3.137	4.307	2.903
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques	22.908	89	24.800	187	3.484	43	3.723	46
Produits des industries parachimiques	55.336	3.981	48.215	16.193	3.440	509	3.034	409
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	17.789	5.922	20.443	8.123	5.036	1.438	5.578	1.956
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie, ouvrages en boyaux	9.406	1.372	10.340	1.233	3.709	554	4.354	509
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie	35.879	65.531	41.111	51.223	1.550	1.839	1.638	1.533
10. Matières servant à la fabrication du papier; papier et ses applications	95.207	3.362	115.695	2.711	6.085	321	7.108	277
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles	55.543	5.824	59.309	4.825	17.724	1.728	19.637	1.373
Filés, fils et ficelles	1.313	132	1.333	151	275	13	306	12
Tissus et autres articles textiles	895	33	853	24	928	41	1.022	35
Articles confectionnés en tissu; bonneterie	3.506	962	3.325	968	713	100	645	102
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux; éventails	118	24	121	6	171	26	236	8
13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre	27.374	27	21.110	25	1.379	3	1.109	1
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies	57	4	77	5	1.182	115	1.578	112
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex chap. 73)	203.234	5.685	234.790	1.653	9.986	165	10.842	193
Métaux communs non ferreux	27.855	6.474	27.478	4.697	7.660	952	7.144	1.089
Ouvrages en métaux	2.861	380	2.571	358	1.330	46	1.503	18
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils	17.211	32	19.295	77	15.360	15	16.933	23
Construction électrique	1.851	57	2.034	72	2.829	27	2.983	28
17. Matériel de transport	25.126	135	29.845	232	6.032	14	5.947	31
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	234	»	223	1	1.394	»	1.409	1
Instruments de musique	47	»	63	1	111	»	138	1
19. Armes et munitions	3	»	5	»	12	»	15	»
Ex 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs	233	17	150	29	148	6	156	7
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité	»	»	»	»	42	2	39	2
Total	5.038.856	914.700	5.378.986	944.722	152.944	58.390	163.360	60.666
Total des importations du mois d'avril 1957					154.848	45.046		

DE MARCHANDISES — COMMERCE SPECIAL

EXPORTATIONS

Mois d'avril 1958.

Comparaison avec le mois précédent.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES et numéros des groupements suivant la Nomenclature générale des produits.	QUANTITÉS (EN TONNES MÉTRIQUES)				VALEURS (EN MILLIONS DE FRANCS)			
	Avril 1958.		Mars 1958.		Avril 1958.		Mars 1958.	
	Étranger	Zone franc	Étranger.	Zone franc	Étranger	Zone franc	Étranger	Zone franc
1. Animaux vivants et produits du règne animal...	3.793	8.390	5.626	7.482	944	2.258	1.187	2.126
2. Produits du règne végétal.....	195.662	43.703	206.055	38.064	5.426	1.777	5.921	1.641
3. Graisses et huiles (animales ou végétales); produits de leur dissociation; graisses alimentaires élaborées; cires d'origine animale ou végétale.	3.361	6.238	5.172	6.134	419	1.061	687	1.015
4. Produits des industries alimentaires; boissons; liquides alcooliques et vinaigres; tabacs:								
Boissons	22.720	20.701	31.915	24.799	5.443	1.496	5.804	1.872
Produits des industries alimentaires; tabacs..	42.562	36.081	27.639	50.590	2.834	4.449	1.961	5.692
5. Produits minéraux.....	2.107.321	301.380	2.197.562	384.885	9.162	3.800	10.635	5.107
6. Produits des industries chimiques et des industries connexes:								
Produits chimiques.....	46.008	13.235	33.851	17.612	3.566	612	3.194	756
Produits des industries parachimiques.....	194.892	30.484	201.105	36.262	6.456	4.490	6.593	5.306
7. Matières plastiques artificielles, éthers et esters de la cellulose, résines artificielles et ouvrages en ces matières; caoutchouc naturel ou synthétique factice pour caoutchouc et ouvrages en caoutchouc.....	3.830	3.671	4.192	3.552	1.997	1.886	1.944	1.731
8. Peaux, cuirs, pelleteries et ouvrages en ces matières; articles de bourrellerie, de sellerie et de voyage; maroquinerie et gainerie; ouvrages en boyaux.....	3.186	707	3.148	766	2.105	485	2.331	494
9 et ex 20. Bois, charbon de bois et ouvrages en bois; ameublement; liège; ouvrages de sparterie et de vannerie.....	116.751	33.624	100.217	35.725	2.301	1.577	2.458	1.639
10. Matières servant à la fabrication du papier; papier et ses applications.....	8.368	9.981	10.557	9.761	2.299	1.743	2.407	1.677
11. Matières textiles et ouvrages en ces matières:								
Matières premières textiles.....	7.714	507	9.170	410	3.684	122	3.423	103
Filés, fils et ficelles.....	3.017	1.426	2.826	1.406	3.414	580	3.566	558
Tissus et autres articles textiles.....	1.350	3.524	1.568	3.834	3.231	4.050	3.840	4.413
Colis postaux contenant des produits textiles.	60	216	63	267	337	609	349	630
Articles confectionnés en tissu; bonneterie..	2.362	3.684	2.861	3.727	1.309	3.924	1.619	4.033
12. Chaussures, coiffures, parapluies et parasols; fleurs artificielles et ouvrages en cheveux, éventails	272	1.021	253	1.210	436	1.164	507	1.414
13. Ouvrages en pierre, plâtre, ciment, amiante, mica et matières analogues; produits céramiques; verre et ouvrages en verre.....	16.070	13.157	16.218	13.385	1.696	1.093	1.784	1.148
14. Perles fines, pierres gemmes et similaires, métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières; bijouterie de fantaisie; monnaies.....	16	7	20	146	719	356	755	687
15 et ex 20. Métaux communs et ouvrages en ces métaux:								
Fontes, fers et aciers (ex-chap. 73).....	330.946	67.100	344.985	71.932	18.205	4.275	19.422	4.734
Métaux communs non ferreux.....	4.141	1.123	3.544	937	995	339	1.026	286
Ouvrages en métaux.....	12.372	16.431	15.812	18.693	2.523	4.140	3.148	4.424
16. Machines et appareils; matériel électrique:								
Machines et appareils.....	9.735	7.073	9.927	7.142	7.586	5.175	9.386	5.095
Construction électrique.....	4.835	3.292	5.341	3.697	3.930	2.856	3.621	2.761
17. Matériel de transport:								
Voitures automobiles, cycles, etc.....	20.483	12.320	23.578	12.974	10.382	7.258	12.194	7.519
Autre matériel de transport.....	18.295	843	4.522	1.538	3.078	469	3.690	569
18. Instruments et appareils d'optique, de photographie et de cinématographie, de mesure, de vérification, de précision; instruments et appareils médico-chirurgicaux; horlogerie; instruments de musique; appareils d'enregistrement et de reproduction du son:								
Instruments de mesure et scientifiques; horlogerie	217	201	247	250	1.401	604	1.356	722
Instruments de musique.....	72	75	83	71	304	219	357	202
19. Armes et munitions.....	121	85	209	158	68	62	111	97
Ex 20. Marchandises et produits divers, non dénommés ni compris ailleurs.....	264	450	245	431	438	321	478	331
21. Objets d'art, de collection et d'antiquité.....	»	»	»	»	529	6	434	6
00. Colis postaux et envois par la poste autres.....	104	1.158	119	1.245	366	1.091	383	1.175
Total	3.180.900	642.018	3.268.600	759.085	107.573	64.327	116.571	70.073
Total des exportations du mois d'avril 1957.....					101.140	54.068		

COMMERCE EXTERIEUR

Mois d'avril 1958.

Importations ..... 211,3 milliards de francs (dont or industriel : 0,1).
Exportations ..... 171,9 milliards de francs (dont or industriel : 0,1).

Balance ..... — 39,4 milliards de francs.

Se décomposant comme suit :

Pays étrangers.		*Zone franc.*	
Importations	152,9 milliards de francs (dont or industriel : 0,1).	Importations	58,4 milliards de francs (dont or industriel : néant).
Exportations	107,6 milliards de francs (dont or industriel : 0,1).	Exportations	64,3 milliards de francs (dont or industriel : néant).
Balance	— 45,3 milliards de francs	Balance	+ 5,9 milliards de francs

Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.

Avec les pays étrangers ..... 70 p. 100.
Avec la zone franc ..... 110 p. 100.

Au total ..... 81 p. 100.

EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

1957

	Janvier.	Février.	Mars	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobre.	Nov.	Déc.	Moyenne mensuelle
A. — *Importations* (milliards de francs).													
Importations de l'étranger	162,4	147,5	161,4	154,9	154,4	147,9	147,8	125,8	122,8	122,7	125,4	153,6	143,9
Importations de la zone franc	46,5	35,9	43,2	45,0	47,4	47,0	41,4	42,2	37,3	44,4	51,2	57,4	44,9
Importations totales	208,9	183,4	204,6	199,9	201,8	194,9	189,2	168,0	160,1	167,1	176,6	211,0	188,8
B. — *Exportations* (milliards de francs).													
Exportations vers l'étranger	101,2	93,0	109,9	101,1	103,0	98,4	103,1	81,7	92,1	109,5	112,6	128,5	102,8
Exportations vers la zone franc	59,4	50,6	56,2	54,1	54,6	48,5	51,6	50,5	43,5	59,8	59,0	67,4	54,6
Exportations totales	160,6	143,6	166,1	155,2	157,6	146,9	154,7	132,2	135,6	169,3	171,6	195,9	157,4
C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.*													
Avec les pays étrangers	62	63	68	65	67	67	70	65	75	89	90	83	71
Avec la zone franc	128	141	130	120	115	103	125	120	117	135	115	117	122
Au total	77	78	81	78	78	75	82	79	85	101	97	93	83

1958

	Janvier	Février	Mars	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Sept.	Octobre.	Nov.	Déc.	Moyenne mensuelle
A. — *Importations* (milliards de francs).													
Importations de l'étranger	155,6	140,4	163,3	152,9									153,1
Importations de la zone franc	60,5	53,8	60,7	58,4									58,3
Importations totales	216,1	194,2	224,0	211,3									211,4
B. — *Exportations* (milliards de francs).													
Exportations vers l'étranger	111,7	109,2	116,5	107,6									111,2
Exportations vers la zone franc	63,4	64,9	70,1	64,3									65,7
Exportations totales	175,1	174,1	186,6	171,9									176,9
C. — *Pourcentage de couverture de nos importations par nos exportations.*													
Avec les pays étrangers	72	78	71	70									73
Avec la zone franc	105	121	115	110									113
Au total	81	89	83	81									84

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN-PAUL MARTIN.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CIMENTS LAFARGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.016.375.000 F
SIÈGE SOCIAL : 32, AVENUE DE NEW-YORK, A PARIS
R. C. : Seine n° 54-B 10557.

Obligations de 10.000 F (6 % minimum 1954).

Amortissement au 15 juin 1958.

LISTE NUMERIQUE

De la série comprenant les 3.238 obligations 6 % 1954 sorties au tirage du 2 mai 1958;
Des séries sorties aux tirages antérieurs et sur lesquelles des obligations n'ont pas encore été présentées au remboursement.

A la suite des séries sont mentionnés :

La date d'échéance du remboursement;
La jouissance des titres avec laquelle ils doivent être présentés au remboursement;
Le montant du remboursement.

1 à 1.315, 15 juin 1955, coupon 15 juin 1956 attaché, 10.357 F.
26.289 à 29.170, 15 juin 1956, coupon 15 juin 1957 attaché, 10.500 F.
48.735 à 51.788, 15 juin 1957, coupon 15 juin 1958 attaché, 10.667 F.
75.491 à 78.723, 15 juin 1958, coupon 15 juin 1959 attaché, 11.100 F.

Les obligations nominatives et au porteur sorties à ces tirages sont remboursables, sans frais, aux guichets des sièges, succursales et agences des établissements suivants :

Crédit commercial de France;
Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France;
Société marseillaise de crédit;
Comptoir national d'escompte de Paris;
Crédit industriel et commercial;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Banque de Paris et des Pays-Bas;
Crédit lyonnais.

Le montant du remboursement se décompose comme suit : prix d'émission, 9.900 F; prime de remboursement, 1.200 F.

Conventions franco-étrangères. — Montant de la taxe proportionnelle relative à la prime de remboursement dont sont exonérés les bénéficiaires des conventions : 132 F lorsque l'exonération est totale.

PAPETERIES DE VIZILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 280.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : VIZILLE (ISÈRE)
Registre du commerce : Grenoble n° 55-B 238.

Obligations de 2.000 F 4 1/2 0/0 1942.

Liste des 111 obligations sorties au premier tirage au sort du 13 mai 1958 formant, avec les titres rachetés en Bourse, la totalité de l'annuité à amortir au 15 juin 1958.

1.300 à 1.410

Ces obligations seront remboursables à 2.000 F.

(Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 23 juin 1942.)

ETABLISSEMENTS NEYRPIC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 159, COURS DE LA LIBÉRATION, GRENOBLE (ISÈRE)
Registre du commerce : Grenoble n° 54-B 192.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

des 70.000 obligations de 12.500 F nominal convertibles en actions, émises en mars 1958.

AU COURS DE L'EXERCICE qui sera expiré le :	LE NOMBRE D'OBLIGATIONS à amortir sera de :
1er avril 1964	3.123
— 1965	3.295
— 1966	3.476
— 1967	3.667
— 1968	3.869
— 1969	4.082
— 1970	4.307
— 1971	4.544
— 1972	4.794
— 1973	5.058
— 1974	5.336
— 1975	5.630
— 1976	5.940
— 1977	6.267
— 1978	6.612
Total	70.000

Si après l'exercice, par les obligataires, de la faculté qui leur a été réservée de convertir leurs obligations en actions du 1er avril au 30 juin 1961 inclus et du 1er avril au 30 juin 1963 inclus, il reste des obligations non converties, le nombre de titres à amortir chaque année sera réduit dans la proportion du nombre de titres convertis par rapport au nombre de titres émis à l'origine.

Société Forestière de Clamecy et du Centre

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 210.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : A CLAMECY (NIÈVRE)
R. C. : Clamecy n° 54-B 8.

Bons 6 0/0 1955 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

Des bons amortis au tirage du 13 mai 1958 et remboursables à partir du 1er juillet 1958;
Des bons amortis aux tirages antérieurs parmi lesquels figurent des titres non encore présentés au remboursement.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	PRIX de remboursement.
		Francs.
1.362 à 1.813	56	10.500
6.280 à 6.534	57	10.569
6.694 à 6.954	58	10.695

NOTA. — Pour parfaire l'amortissement au 1er juillet 1958, la société a procédé au rachat en Bourse de 252 bons.

CONCESSIONS DIVERSES

AVIS

Demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux

Par pétition du 7 mai 1958, M. Xavier de Lesquen du Plessis Casso, président directeur général de la Société de participations pétrolières (PETROPAR), agissant au nom et pour le compte de cette société dont le siège social est à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot, sollicite l'octroi au Sahara, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis de l'Erg El Agreb », portant sur une partie du territoire du département des Oasis.

Le périmètre de ce permis enferme une étendue superficielle de 10.800 kilomètres carrés.

Par pétition du 9 mai 1958, M. André Demargne, président directeur général de la Société de prospection et exploitations pétrolières en Alsace (PREPA), agissant au nom et pour le compte de cette société dont le siège social est à Paris (7e), 12, rue Jean-Nicot; M. Jean Majorelle, président directeur général de la Compagnie franco-africaine de recherches pétrolières (FRANCAREP), agissant au nom et pour le compte de cette société dont le siège social est à Paris (1er), 10, place Vendôme, et M. Jean Gautier, président directeur général de la société AFROPEC, agissant au nom et pour le compte de cette société dont le siège social est à Paris (9e), 26, rue Laffitte, sollicitent conjointement et solidairement l'octroi au Sahara, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis d'Hassi Chaambi », portant sur une partie du territoire du département des Oasis.

Le périmètre de ce permis enferme une étendue superficielle de 4.200 kilomètres carrés.

Par pétition du 9 mai 1958, M. Henri Gantes, président directeur général de la Compagnie des pétroles France-Afrique, agissant au nom et pour le compte de cette société dont le siège social est à Paris (16e), 106, rue Lauriston; M. Henry Ballande, directeur général adjoint de l'Omnium de recherche et exploitation pétrolières (OMNIREX), agissant au nom et pour le compte de cette société dont le siège social est à Paris (7e), 280, boulevard Saint-Germain, et M. John-W. Butler, président directeur général de Phillips Petroleum Company France, agissant au nom et pour le compte de cette société dont le siège social est à Paris (16e), 106, rue Lauriston, sollicitent conjointement et solidairement l'octroi au Sahara, pour une durée de cinq ans, d'un permis exclusif de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, dit « Permis d'Hassi Chaambi », portant sur une partie du département des Oasis.

Le périmètre de ce permis enferme une étendue superficielle de 4.800 kilomètres carrés.

En exécution des prescriptions du décret n° 57-1179 du 22 octobre 1957, une enquête sur ces demandes sera ouverte du 5 juin au 4 juillet 1958 inclus.

Un exemplaire de chaque demande avec ses annexes et un extrait de carte au 1/200.000 indiquant les limites du périmètre sollicité sera déposé à la délégation générale de l'Organisation commune des régions sahariennes (service des mines), 44, avenue George-V, à Paris (8e), où le public pourra en prendre connaissance pendant la période d'ouverture de l'enquête, tous les jours ouvrables.

Les observations du public seront adressées au chef du service des mines de l'O. C. R. S., 44, avenue George-V, à Paris (8e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les oppositions devront être notifiées par leurs auteurs au chef du service des mines de l'O. C. R. S. avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 4 juillet 1958.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 57-1179 du 22 octobre 1957, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 19 juillet, dans les conditions suivantes:

L'original sur timbre, avec ses annexes, à la délégation générale de l'O. C. R. S., 138, rue de Grenelle, Paris (7e);

Une copie certifiée conforme au ministre chargé de l'O. C. R. S.;

Une copie certifiée conforme à la direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e);

Deux copies certifiées conformes à la direction des carburants, 85, boulevard du Montparnasse, Paris (6e);

Une copie certifiée conforme au chef du service des mines de l'O. C. R. S., 44, avenue George-V, à Paris (8e).

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs, suivant la zone de concurrence, à M. Xavier de Lesquen du Plessis Casso, 12, rue Jean Nicot, Paris (7e), ou/et à M. André Demargne, 12, rue Jean-Nicot, Paris (7e), M. Jean Majorelle, 10, place Vendôme, Paris (1er), M. Jean Gautier, 26, rue Laffitte, Paris (9e), ou/et à M. Henri Gantes, 106, rue Lauriston, Paris (16e), M. Henry Ballande, 280, boulevard Saint-Germain, Paris (7e), M. John-W. Butler, 106, rue Lauriston, Paris (16e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé au chef du service des mines de l'O. C. R. S., 44, avenue George-V, à Paris (8e), pour être joint au dossier de l'enquête.

Préfecture de la Haute-Vienne.

AVIS

DEMANDE de QUATRE PERMIS EXCLUSIFS de RECHERCHES de minerais d'uranium et autres métaux radioactifs et de substances connexes.

Par pétition sur timbre en date du 4 avril 1958, complétée le 15 avril 1958, M. Etienne (Pierre), vice-président, directeur général de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indochine (C. M. M. I.), dont le siège social est à Paris (9e), 5, rue Blanche, agissant ès qualités, sollicite, pour une durée de trois années, quatre permis exclusifs de recherches de mines (type M) pour minerais d'uranium et autres métaux radioactifs et de substances connexes, situés entièrement dans le département de la Haute-Vienne.

Les périmètres sollicités seraient délimités comme suit:

Premier périmètre, dit « de Saint-Sulpice-les-Feuilles ».

Au Nord, par la droite AB joignant le point A, clocher de l'église de Cromac, au point B, intersection de l'axe du chemin rural allant de Puy-Chaffrat (Haute-Vienne) à la Forêt (Indre) et de la limite des départements de la Haute-Vienne et de l'Indre.

A l'Ouest, par la droite AD, joignant le point A ci-dessus défini au point D, clocher de l'église d'Arnac-la-Poste.

Au Sud, par la droite DC, joignant le point D ci-dessus défini au point C, intersection du prolongement de la droite menée du point D ci-dessus défini à l'angle Sud-Ouest du Moulin de la Villaubrun sis sur la parcelle cadastrale n° 105 B, section F. 1, de la commune d'Arnac-la-Poste, appartenant à M. Niot (André), avec la limite des départements de la Haute-Vienne et de la Creuse.

A l'Est, par la limite du département de la Haute-Vienne, d'une part, des départements de la Creuse et de l'Indre, d'autre part, entre les points C et B ci-dessus définis.

Superficie du périmètre: 71 kilomètres carrés environ.

Deuxième périmètre, dit « de la Roussellerie ».

Polygone A D E F, dont les sommets sont définis comme suit:

Sommet A. — Clocher de l'église de Cromac.

Sommet D. — Clocher de l'église d'Arnac-la-Poste.

Sommet E. — Angle Nord-Ouest du bâtiment sis au lieudit « la Chaussade », sur la parcelle cadastrale n° 651 *bis*, section F, de la commune de Saint-Léger-Magnazeix, appartenant à Mme veuve Camille Barraud.

Sommet F. — Moulin de Meillaud sis sur la parcelle cadastrale n° 756 *ter*, section F. 4, de la commune de Lussac-les-Eglises, appartenant à M. Boiron (René).

Superficie du périmètre: 65 kilomètres carrés environ.

Troisième périmètre, dit « de Tersannes ».

Polygone E F H G, dont les sommets sont définis comme suit:

Sommet E. — Angle Nord-Ouest du bâtiment sis au lieudit « la Chaussade », sur la parcelle cadastrale n° 651 *bis*, section F, de la commune de Saint-Léger-Magnazeix, appartenant à Mme veuve Camille Barraud.

Sommet F. — Moulin de Meillaud, sis sur la parcelle cadastrale n° 756 *ter*, section F. 4, de la commune de Lussac-les-Eglises, appartenant à M. Boiron (René).

Sommet H. — Clocher de l'église d'Azat-le-Ris.

Sommet G. — Angle Sud-Ouest du bâtiment sis au lieudit « Sejotte », sur la parcelle cadastrale n° 1115, section E. 4, de la commune de Saint-Léger-Magnazeix, appartenant à Mme Marie-Madeleine Ricard.

Superficie du périmètre: 44 kilomètres carrés environ.

Quatrième périmètre, dit « de Lussac-les-Eglises ».

A l'Ouest, par la droite H I, joignant le point H, clocher de l'église d'Azat-le-Ris, au point I, intersection de la limite des départements de la Haute-Vienne et de la Vienne avec la droite menée du point H, clocher de l'église d'Azat-le-Ris, à l'angle Nord-Est du Moulin de Mareuil, sis sur la parcelle cadastrale n° 317, section F., de la commune de Brigueil-le-Chantre (Vienne), appartenant à M. Marcel Joubert.

Au Sud, par la ligne brisée H F A, joignant successivement le point H ci-dessus défini au point F, Moulin de Meillaud, sis sur la parcelle cadastrale n° 756 *ter*, section F. 4, de la commune de Lussac-les-Eglises, appartenant à M. Boiron (René), puis au point A, clocher de l'église de Cromac.

Au Nord, 1° par la droite A J, menée du point A ci-dessus défini au point J, intersection de la limite des départements de la Haute-

Vienne et de la Vienne avec la droite menée du point A au Moulin de Mareuil ci-dessus définis; 2° puis, par la limite des départements de la Haute-Vienne et de la Vienne, entre les points J et I ci-dessus définis.

Superficie du périmètre: 56 kilomètres carrés environ.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte du 6 juin au 5 juillet 1958 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et ses annexes resteront déposées à la préfecture de la Haute-Vienne (3e division, 1er bureau), où le public pourra en prendre connaissance.

Les observations seront soit consignées au procès-verbal de l'enquête, soit adressées au préfet par lettre recommandée.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 5 juillet 1958.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées à la préfecture avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 21 juillet 1958.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs à la C. M. M. I., 5, rue Blanche, à Paris (9e), par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

Préfecture du territoire de Belfort.

AVIS

DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES

de minerais de molybdène, tungstène, cuivre, plomb, zinc et connexes.

Par une pétition en date du 24 avril 1957, le Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine, dont le siège est à Paris (15e), 74, rue de la Fédération, sollicite l'octroi, pour une durée de trois ans, d'un permis exclusif de recherches de minerais de molybdène, tungstène, cuivre, plomb, zinc et connexes, portant sur partie des départements du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du territoire de Belfort.

Le permis serait valable à l'intérieur d'un périmètre délimité par un polygone dont les sommets A B C D E F G sont définis ci-dessous:

Quadrillage kilométrique:

A. — Clocher du Thillot (X = 931,250; Y = 329,400).

B. — Clocher de Beulotte (X = 924,750; Y = 326,900).

C. — Clocher du Haut-du-Them (X = 928,000; Y = 325,200).

D. — Signal à la cote 1.032,5, à environ 300 mètres au Sud de la grande boucle de la route descendant du Ballon d'Alsace (X = 937,500; Y = 320,250).

E. — Clocher de Sewen (X = 942,000; Y = 321,950).

F. — Signal du Ballon d'Alsace (1.250,00 mètres d'altitude) (X = 937,375; Y = 323,300).

G. — Clocher de Maurice-sur-Moselle (X = 935,720; Y = 327,350).

Le périmètre ci-dessus délimité renferme une étendue superficielle de 6.260 hectares.

En exécution des prescriptions du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, une enquête sur cette demande sera ouverte à la préfecture du territoire de Belfort du 12 mai au 11 juin 1958 inclus.

Un exemplaire de la demande avec ses annexes et y compris un extrait de carte au 1/80.000 portant les limites du périmètre seront déposés à la préfecture du territoire de Belfort (1re division, 4e bureau) où le public pourra en prendre connaissance pendant toute la durée de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux.

Les observations seront soit consignées par leurs auteurs sur les registres ouverts à cet effet à la préfecture, soit adressées, par lettre recommandée, au préfet du territoire de Belfort.

Les oppositions devront être adressées par leurs auteurs au préfet du territoire de Belfort avant la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 11 juin 1958.

Les demandes en concurrence, constituées dans les formes prescrites aux articles 2 et 3 du décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955, devront être déposées avant l'expiration d'un délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, c'est-à-dire au plus tard le 26 juin 1958, dans les conditions suivantes:

L'original sur timbre avec ses annexes et une copie au ministère de l'industrie et du commerce, direction des mines, 1er bureau, 99, rue de Grenelle, Paris (7e);

Une copie au préfet du territoire de Belfort.

Les demandes en concurrence et les oppositions devront en outre être notifiées par leurs auteurs au président du conseil d'administration du Bureau de recherches géologiques, géophysiques et minières de la France métropolitaine, établissement public, dont le siège est à Paris (15e), 74, rue de la Fédération, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à défaut, le récépissé du dépôt accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, devra être adressé:

Si l'opposition ou la concurrence porte sur le seul territoire de Belfort, au préfet du territoire de Belfort;

Si l'opposition ou la concurrence porte sur plusieurs départements, au ministère de l'industrie et du commerce, direction des mines, 99, rue de Grenelle, Paris (7e).

Fait à Belfort, le 21 avril 1958.

Pour le préfet:
Le secrétaire général.

AVIS DIVERS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.544.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 3, RUE D'ANTIN, PARIS (2e)

R. C.: Seine n° 54-B 5515; L. B. F. n° 24.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque de Paris et des Pays-Bas s'est tenue sous la présidence du gouverneur Emmanuel Monick, président du conseil d'administration.

Etaient scrutateurs:

La Banque de l'Indochine, représentée par M. Edouard Catalogne;

MM. Lazard frères et Ce, représentés par M. Georges Gay.

M. Jean Lequime, secrétaire général de la banque, remplissait les fonctions de secrétaire.

505.811 actions étaient présentes ou représentées.

L'assemblée générale a adopté à l'unanimité toutes les résolutions qui lui étaient proposées.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1957 et voté la distribution d'un dividende net, après déduction de la taxe proportionnelle, de 600 F par action.

Ce dividende sera mis en payement à partir du 10 mai 1958.

L'assemblée a réélu M. François Charles-Roux administrateur pour six ans; elle a confirmé la nomination, faite à titre provisoire par le conseil, de M. Jean Raty comme administrateur.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

26 avril 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Jeunesse ouvrière chrétienne féminine capbretonnaise.** But: éducation ouvrière et féminine sous toutes ses formes. Siège social: 61, rue du Général-de-Gaulle, Capbreton (Landes).

28 avril 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Comité des bonnes œuvres de Saint-Nicolas-de-Redon.** But: toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral aux familles. Siège social: mairie de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Atlantique).

29 avril 1958. Déclaration à la préfecture de Cahors. **Amicale des sous-officiers de réserve interarmes du Lot.** But: regroupement des sous-officiers de réserve dans un cadre amical. Siège social: caserne Bessières, Cahors.

29 avril 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Etrier cherbourgeois.** But: s'intéresser à toutes les questions concernant le cheval. Siège social: rue Général-de-Gaulle, Cherbourg (Manche).

29 avril 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Lions-Club de Saint-Dié.** But: unir par un lien d'amitié des hommes qualifiés et représentatifs des divers milieux professionnels de la cité en leur donnant l'occasion de servir l'intérêt général: cultiver chez eux l'esprit d'entraide, de compréhension, la loyauté en affaires, la conscience professionnelle, le respect d'autrui; contribuer dans tous les domaines et chaque fois que cela est possible par des secours à des groupements d'étudiants, par des dons à des œuvres philanthropiques, à l'amélioration des relations entre les hommes, de leur vie sociale et professionnelle, au développement de la cité, au bien-être du pays; favoriser le développement des relations internationales en entretenant un idéal de paix, de bonne volonté et d'amitié entre les hommes et entre les peuples. Siège social: rue Stanislas, Saint-Dié (Vosges).

30 avril 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Beni-Saf. **Amicale des territoriaux de Beni-Saf.** But : créer entre les membres des relations de solidarité et en assurer la représentation auprès des pouvoirs publics. Siège social : poste principal des unités territoriales de Beni-Saf (département de Tlemcen).

30 avril 1958. Déclaration à la préfecture de la Somme. **Tennis-Club de la vallée de la Nièvre.** But : pratique du tennis et de l'éducation physique. Siège social : La Résidence, Flixecourt.

6 mai 1958. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Sporting Massilia-Club.** But : pratique du football. Siège social : 75, rue Paradis, Marseille.

6 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Racing-Club nautique albigeois.** But : pratique de la natation, water-polo, sauvetage, volley-ball. Siège social : Grand Café de Paris, Albi.

6 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Association des réfractaires au service du travail obligatoire des Hautes-Pyrénées.** But : défense des intérêts matériels et moraux des réfractaires des Hautes-Pyrénées. Siège social : chez M. Eugène Recurt, 9, rue Jean-Jacques-Latour, Tarbes.

7 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Les Pic-Olots de Petite-Synthe.** But : venir en aide au moyen d'attributions de secours aux personnes nécessiteuses et plus spécialement aux vieillards de Petite-Synthe. Siège social : café de la Marine, cité Trystram, Petite-Synthe (Nord).

7 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Association départementale des producteurs de bois et reboiseurs français de la Nièvre.** But : étude et mise en œuvre des moyens propres à assurer la défense de la propriété forestière, l'amélioration de la production des forêts en quantité et en qualité, reboisement et création de nouvelles forêts, défense des produits de la forêt et de leurs débouchés, amélioration des conditions de travail en forêt et en général tout ce qui concerne les forêts, la propriété forestière, le commerce et l'utilisation des produits forestiers. Siège social : 8, rue du Lycée, Nevers.

10 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Neufchâteau. **Les Amis du service médico-pédagogique de Mirecourt.** But : aider matériellement, moralement et pécuniairement les adolescents et enfants des deux sexes traités dans le service. Siège social : service médico-pédagogique, Mirecourt (Vosges).

10 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Clermont. **Lions international-club de Clermont-en-Beauvaisis.** But : constituer une réunion d'hommes représentant fidèlement les intérêts commerciaux, professionnels et spirituels de la cité ; rassembler ses membres sous le signe de la bonne camaraderie et favoriser parmi eux une union intellectuelle et sociale plus étroite. Siège social : 16, rue du Chatellier, Clermont (Oise).

12 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Amicale des sapeurs-pompiers de Vendays-Montalivet.** But : resserrer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent les membres de la subdivision ; subvenir, dans la mesure des disponibilités, aux frais des fêtes, concours, manœuvres, excursions ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social : mairie de Vendays-Montalivet (Gironde).

12 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association générale des étudiants en expertise comptable de Grenoble (A. G. E. E. C. G.).** But : défendre les intérêts des étudiants en expertise comptable. Siège social : institut d'études commerciales, 2, rue du Général-Marchand, Grenoble.

13 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Niort. **Association des amis des oiseaux des Deux-Sèvres.** But : protéger les oiseaux utiles à l'agriculture et grouper les éleveurs. Siège social : 6, avenue de Limoges, Niort.

13 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Etoile sportive de Mézières-sous-Ballon.** But : pratique des exercices physiques et notamment du football association. Siège social : mairie de Mézières-sous-Ballon (Sarthe).

13 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Fédération des sections autonomes de sinistrés et victimes des calamités publiques du Pas-de-Calais.** But : coordonner l'action des sections adhérentes du Pas-de-Calais. Siège social : 25, rue d'Alençon, Calais (Pas-de-Calais).

14 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Association évangélique pour l'éducation de la jeunesse.** But : gestion, contrôle et animation de centres éducatifs. Siège social : foyer protestant, 2, quai Jean-Jaurès, Alès (Gard).

14 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence du département de la Vendée.** But : organiser et gérer un service social spécialisé en liaison étroite avec les organismes sociaux et les administrations intéressés. Siège social : 2, boulevard Louis-Blanc, la Roche-sur-Yon.

17 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Rethel. **Société de chasse de Chevrières.** But : réserve de chasse ; lutte contre le braconnage et les nuisibles ; conservation et repeuplement du gibier selon les avoirs en caisse. Siège social : mairie de Novy-Chevrières (Ardennes).

17 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale culturelle des loisirs « Comptonia ».** But : organisation des loisirs du personnel et de leur famille. Siège social : 26, avenue des Etats-Unis, Clermont-Ferrand.

19 mai 1958. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Comité départemental du Puy-de-Dôme de la Fédération nationale des malades, infirmes et paralysés.** But : entraide et soutien de ses membres et travailler à résoudre les problèmes sociaux posés par la maladie ou l'infirmité. Siège social : maison du peuple, Clermont-Ferrand.

19 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Association des parents d'élèves du Cabochon, groupe scolaire de l'avenue Foch.** But : défense des intérêts de l'école, orientation des enfants, soutien des œuvres scolaires de toute nature. Siège social : 15, avenue Foch, Blois.

19 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Nyons. **Amicale d'entraide aux aveugles de Nyons et de la région.** But : aide aux aveugles. Siège social : chez Mme Leclère, présidente, route d'Orange, Nyons (Drôme).

19 mai 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves du lycée climatique de Gérardmer.** But : rechercher et discuter en commun tout ce qui concerne l'intérêt des élèves au point de vue matériel, moral et intellectuel ; contribuer à la prospérité de l'établissement ; faciliter les rapports entre les parents et les autorités dont relève le lycée ; former des vœux sur ces différents points et en poursuivre la réalisation ; s'intéresser au placement des anciens élèves du lycée et rechercher des débouchés susceptibles de s'ouvrir aux élèves quittant l'établissement ; faire, en général, tout ce qui est nécessaire dans l'intérêt intellectuel ou matériel des élèves fréquentant l'établissement ou le quittant après leurs études. Siège social : lycée de Gérardmer (Vosges).

20 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Foyer des jeunes de Saint-Louis Ménilmontant.** But : guider les enfants sortant de l'école primaire dans le choix d'un métier manuel, leur donner une formation générale et professionnelle. Siège social : 117, rue de Ménilmontant, Paris.

20 mai 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Le Ballet des jeunes.** But : produire et lancer de jeunes danseurs. Siège social : 21, rue des Bourdonnais, Paris.

22 mai 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale du personnel de l'Union des caisses mutuelles agricoles du département de la Haute-Vienne.** But : réaliser la collaboration sur le terrain social entre la direction et le personnel et entre les différents membres du personnel. Siège social : 35, rue Montmailler, Limoges.

22 mai 1958. Déclaration à la préfecture des-Alpes-Maritimes. **Comité de défense des intérêts des H. L. M. Vélodrome-Pasteur.** But : défense des intérêts. Siège social : chez M. Pasquetti, 169, quai Lyautey, Nice.

22 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Nantes. **La Saint-Hubert de la Remaudière.** But : protection, repeuplement en gibier, élevage, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social : café Lesage, la Remaudière.

22 mai 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Les Castors vedasiens.** But : construction d'habitations. Siège social : chez M.-André Rosset, route de Béziers, Saint-Jean-de-Vedas.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.